

CONSEIL MUNICIPAL

**Il est 18h30 lorsque M. D. SCHWEIZER,
président, ouvre la séance.**

Sont présents : Mmes et MM. D. BOCCARD, Y. BOCCARD, G. BORDRY, J.-C. BRULHART, M. CHAMBERS, J. CHARPIER, P. DOUDIN, D. DUAY-DURAN, M. DUMALLE, R. ECUYER, M. GIRARDET, L. GREMAUD, F. HALDEMANN, P. HAMANN, S. HAYES, F. HERNOT, E. HUBERT, J.-P. HULLIGER, P. ISWALA, D. JORDAN, Y. de PREVILLE, F. OSMANI, J. REVILLET, A. RIMAN, A. SCHWEIZER, D. SCHWEIZER, L. TREMBLET et P.-A. TSCHUDI

MM. AEBISCHER et ROBERT arriveront après la pause

Est excusé : M. T. CHAROLLAIS

Mme M. BOGET, maire, MM. J.-M. DEVAUD et R. SANSONNENS, conseillers administratifs, assistent à la séance.

* * *

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 septembre 2007.
2. Communications du Bureau.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Parlement des jeunes.
5. Nomination des président-e et vice-président-e du local de vote pour 2008.
6. Délibération n° 34a/2007 relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2008, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. **Rapport de la commission des finances** (Mme Duay-Duran, DC).
7. Délibération n° 35a/2007 relative aux indemnités allouées en 2008 aux maire, conseillers administratifs et conseillers municipaux. **Rapport de la commission des finances** (Mme Duay-Duran, DC).

8. Délibération n° 29a/2007 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 120'000.-** destiné à financer la rénovation des filtres de la piscine du centre sportif municipal. **Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments** (M. Brulhart, S).
9. Délibération n° 36/2007 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 40'000.-** destiné à couvrir le déficit du club de basket masculin "Meyrin-Grand-Saconnex" pour la saison 2006/2007. **Rapport de la commission des sports** (Mme Girardet, AIM).
10. Délibération n° 19a/2007 relative au projet de plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit sur le territoire communal. **Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement** (M. Iswala, S).
11. Délibération n° 32a/2007 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 692'560.-** destiné à financer la rénovation des chaufferies et la réalisation d'un réseau de chauffage pour alimenter en chaleur les vestiaires C1 et C2, le nouveau stade ainsi que les futures installations du boulodrome et du restaurant. **Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments** (M. Hulliger, AIM).
12. Délibération n° 33a/2007 relative au projet de surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau. **Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement** (Mme Ecuyer, R).
13. Délibération n° 37/2007 relative à l'indice d'utilisation du sol dans la requête en autorisation de construire N° DD 101'584-20, 20A, 20B, chemin des Picottes.
14. Résolution n° 15/2007 relative à l'adhésion du futur quartier des Vergers au label "écoquartier".
15. Résolution n° 14/2007 présentée, à titre individuel, par Mmes et MM. Dominique Aebischer, Myriam Girardet, Jacques Charpier, Mathieu Chambers, Sasa Hayes, Emile Hubert, Didier Jordan, Andrea Riman, Didier Schweizer, Adriana Schweizer et Jean-Philippe Hulliger, relative au rapport de l'expertise sur le tracé du TCMC.
16. Motion n° 01/2007 présentée par Renée Ecuyer pour le groupe radical, demandant au Conseil administratif d'étudier l'aménagement d'un lieu de rencontre pour les Aînés, d'accès facile, proche du cœur de la cité et ouvert pendant la journée.
17. Projets de résolutions.
18. Projets de motions.
19. Propositions individuelles.
20. Questions.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 septembre 2007**

Il n'y a pas de commentaire et ce procès-verbal, mis aux voix par **M. Schweizer**, président, est **APPROUVE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

* * *

2. **Communications du Bureau**

En premier lieu, **M. Sansonnens** explique que la délibération n°32a/2007 faisant l'objet du point 11 de l'ordre du jour ne sera pas traitée ce soir mais repoussée au prochain Conseil municipal. En effet, il ne dispose pas encore de certains renseignements que doivent fournir les Services industriels.

Il est ensuite donné lecture des courriers suivants :

- a) Lettre envoyée à M. Schweizer par MM. Jean-Claude Gremaud et Georges Perler le 7 novembre 2007 :

Concerne : *projet de construction de villas – ch. Riant-Bosquet Cointrin*

Monsieur le Président du CM,

Nous aimerions soumettre au CM les problèmes rencontrés pour la requête en autorisation de construire pour le projet mentionné ci-dessus.

Cette zone est actuellement située en zone 5 à bâtir mais incluse dans un périmètre de densification.

Le problème dure depuis plus d'une année et a fait l'échange d'un nombreux courrier vu les différences entre l'Etat et la Commune.

Cette parcelle à bâtir se situe en limite entre les communes de Meyrin et Gd.-Saconnex, dans une enclave intégrée dans la zone de villas existantes.

La construction d'immeubles ferait l'objet d'oppositions virulentes des habitants de ce quartier.

L'implantation d'immeubles va nécessiter l'abattage de centaines de beaux arbres.

D'ailleurs le propriétaire actuel ne veut ni vendre ni construire des immeubles sur son terrain, mais rester sur son terrain qu'il habite depuis des décennies.

Le 25 septembre dernier, le CA a donné un préavis défavorable à ce projet qui contredit la décision du CM du maintien de la zone de villas à Cointrin.

Nous aimerions que les pouvoirs publics décident enfin de débloquent une situation qui devient intolérable pour une zone à bâtir.

Nous demandons que ce problème soit inscrit prochainement à l'ordre du jour du CM, qui doit également décider du coefficient de 0.4 qui a été demandé.

En vous remerciant d'avance de votre attention, je vous présente, Monsieur le Président du CM, nos salutations distinguées.

Georges Perler

M. Schweizer ajoute qu'il transmettra cette lettre au conseiller administratif chargé du service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie.

- b) Lettre envoyée au président du Conseil municipal et aux conseillers municipaux par *La Tribune de Genève* :

Monsieur le Président, cher Monsieur,

Désireuse d'exploiter les thématiques cruciales de la région genevoise la Tribune de Genève organise un débat public sur la mobilité. Nous vous invitons chaleureusement à y assister et à faire suivre cette invitation auprès des membres du Conseil que vous présidez. Ce débat aura lieu le mercredi 21 novembre à 20h15 dans la salle U600 de l'Université Dufour à Genève. Il aura pour titre "Transports, comment débloquent Genève ?" Les intervenants seront Monsieur Robert Cramer, responsable du département cantonal du territoire et co-président suisse du projet d'agglomération franco-valdo-genevoise, Monsieur Michel Balestra, président de la chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève, Madame Elisabeth Châtelain, vice-présidente de l'Association transports et environnement, Monsieur Bernard Gaud, président de l'association régionale de coopération du Genevois et co-président français du projet d'agglomération franco-valdo-genevoise, Monsieur Pierre-Alain Rumley, directeur de l'Office fédéral du développement territorial, et Monsieur Guy Zwalhen, président du Touring club suisse Genève.

Plusieurs personnalités de la région représentant diverses sensibilités en matière de mobilité nous ont déjà assurés de leur présence active dans le public. Cette manifestation doit constituer le fait saillant d'un projet rédactionnel sur la mobilité dans une vision actuelle prospective : pendulaires, complémentarité transports publics et privés, traversée de la Rade, CEVA, nuisances et pollution, économie, logements.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette manifestation et en espérant que vous pourrez y prendre part, nous vous prions de croire, cher Monsieur, à l'expression de nos meilleurs sentiments.

- c) Lettre envoyée le 19 novembre 2007 par l'Association de défense des intérêts des habitants du quartier de la Citadelle (ADIHCQ) au Conseil municipal :

Concerne : Quartier de la Citadelle

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,*

Notre Association, créée fin 2002, défend les intérêts des habitants de la Citadelle, dont les membres représentent plus de 70% des habitations de ce quartier.

Lors de notre dernière assemblée générale en mai de cette année, la problématique de l'entrée des véhicules (environ 700 mouvements quotidiens) venant de notre quartier dans le giratoire Mategnin/Sainte-Cécile/Citadelle a été abordée eu égard à la déviation prévue du trafic de la route de Meyrin (ajout de 24'000 véhicules aux 13'000 déjà existants sur cet axe). Il a également été question de la sécurité des piétons qui souhaitent traverser la route à cet endroit.

M. Ducrot, qui représentait le Conseil administratif lors de cette assemblée, avait indiqué que des mesures d'aménagement de la circulation seraient prises. Il avait ainsi parlé de la création d'une voie supplémentaire pour assurer que les véhicules venant du quartier de la Citadelle puissent entrer sans encombre dans ce giratoire, ce qui se révèle déjà actuellement fort difficile et dangereux aux heures de pointe ! De même, l'ancien maire avait annoncé que des mesures seraient adoptées pour assurer la sécurité des piétons qui traversent cet axe, dont celle des nombreux écoliers et collégiens de la Citadelle qui se rendent à pied à l'école.

Vu l'imminence de la déviation, nous avons interpellé le Conseil administratif dans un courrier du 13 septembre 2007. A notre grande surprise, il nous a été répondu que les mesures annoncées n'avaient jamais été prévues car la Commune n'a pas d'influence sur une route cantonale. Nous avons alors compris qu'il ne s'agissait en réalité que de promesses de politiciens.

Nous n'ignorons pas que l'aménagement de la circulation sur une route cantonale est du ressort des autorités cantonales. Toutefois, en qualité de contribuables et d'électeurs, les membres de notre association sont en droit d'attendre de leurs élus qu'ils défendent efficacement les intérêts de leurs administrés.

Quant à la sécurité des piétons, compétence de la Commune, il est indubitable que cette dernière doit trouver des solutions, et ceci avant janvier 2008. Une possibilité consisterait à employer les patrouilleuses scolaires qui officient actuellement à Meyrin-Village et qui devraient alors être disponibles puisqu'il n'y aura plus de trafic sur la route de Meyrin.

Notre association interpelle donc formellement le Conseil municipal afin que des mesures concrètes et efficaces soient adoptées au plus vite au giratoire susmentionné, tant au niveau de la circulation que de la sécurité des piétons. Au vu des nuisances extrêmement importantes auxquelles vont être confrontés les habitants de Meyrin ces prochaines années, il nous paraît d'autant plus opportun que les autorités communales démontrent qu'elles font leur possible pour limiter la détérioration annoncée de notre qualité de vie.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le comité

Muriel Gualzata Aeby Claude Rochat

En ce qui concerne la problématique du giratoire, **M. Sansonnens** tient à signaler que la Commune a envoyé le 21 septembre 2007 un courrier à M. Stettler, de l'Office cantonal de la mobilité, dont il cite un extrait :

"L'association de défense des intérêts des habitants du quartier de la Citadelle nous rappelle, par courrier recommandé daté du 13 septembre 2007 que nous joignons à la présente, cette problématique et demande que l'insertion soit facilitée. La Commune soutenant cette démarche, nous demandons qu'une solution acceptable soit discutée et mise en place avec la Commune pour résoudre cette problématique."

M. Sansonnens lit également un extrait de la lettre que la Commune a envoyé à l'ADIHQC le même jour :

"Nous accusons réception de votre envoi recommandé du 13 septembre 2007, lequel a retenu toute notre attention. La problématique d'insertion d'un giratoire Mategnin/Ste-Cécile/Citadelle pour les habitants du quartier est un problème connu de l'administration communale. Les démarches ont déjà été engagées auprès de l'Office cantonal de la mobilité pour résoudre cette problématique."

La mise en place de la déviation de trafic lié à la réalisation de la tranchée couverte de Meyrin-village n'a également pas échappé à la vigilance de la Commune, ce problème ayant été présenté à l'OCM dès le début de l'année 2007. La déviation de trafic par l'avenue de Mategnin et transitant par ledit giratoire étant imminente, la Commune soutenant pleinement votre démarche, a transmis à l'autorité compétente vos doléances légitimes et ne manquera pas de vous tenir informés des mesures qui seront mises en place."

S'agissant de la sécurité des piétons et notamment de la visibilité de ceux-ci, bien que la Commune taille régulièrement les plantations dans ce secteur, le service l'environnement entreprendra prochainement des mesures paysagères pour assurer une visibilité optimum garantissant la sécurité des piétons."

M. Devaud ajoute que les comptages effectués ont montré qu'il n'était pas nécessaire de mettre une patrouilleuse scolaire actuellement à ce giratoire. Par contre, il a d'ores et déjà été prévu de déplacer à cet emplacement une patrouilleuse de la route de Meyrin dès que celle-ci aura été fermée.

- d) Lettre envoyée le 14 novembre 2007 par Jean-Jacques Schwab à Mme Boget et aux conseillers municipaux :

Concerne : le tram

Mesdames, Messieurs,

Il serait important de défendre les intérêts de la cité de Meyrin. Effectivement, le tracé du tram est à contresens de la bonne marche de la cité. Les bus de ralliements seront très chers et polluants. Et la sécurité sera moins garantie puisqu'il y aura des déprédations sur les chemins qui donnent accès au tram.

Les jeunes qui iront à l'école pourront prendre les bus de ralliement en plus des usagers actuels, ces bus seront souvent bondés de monde, tous ne pourront pas le prendre au besoin, il faudra donc patienter encore plus puisque la desserte des trams est à moindre fréquence que les bus actuels.

Je remarque la même erreur où le canton a décidé de remplacer les trams par des bus polluants.

Comme le dit l'AHVM, les experts n'étaient pas indépendants, donc vous devez les récuser et faire que le tram reprenne le même parcours que le bus actuel pour le bien de la population.

Monsieur Cramer dit être écologiste mais il lui manque une vision plus globale de l'écologie. J'avais lu sur la Tribune qu'il avait dit qu'il y avait trop de chiens à Genève. Les animaux ne sont-ils pas les garants de notre vie.

*A Meyrin, j'avais écrit au responsable des cacas pour chiens, de faire des carrés de sable pour chiens, comme à la Vallée de la jeunesse à Lausanne, mais sa réponse nous allons rajouter des dévidoirs à cornets pour cacas de chien, donc nous allons toujours marcher de plus en plus sur des cacas puisque l'éducation des maîtres des chiens sera toujours plus difficile. **Donc des WC pour chiens sont indispensables.***

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de m'avoir lu et de prendre en considération les habitants de Meyrin par des actes non forcément électoralistes. Recevez mes respectueuses salutations.

Jean-Jacques Schwab

Copie à l'AHVM

D'autre part, **M. Schweizer** signale que les conseillers ont reçu sur leur place une nouvelle version de la résolution n°15/2007 ainsi qu'un projet de M. Charollais, lequel, vu son absence, sera traité au prochain Conseil municipal.

* * *

3. Communications du Conseil administratif

Séance du 2 octobre 2007 – proposition de M. Tschudi

Place de jeux de l'école des Champs-Fréchets

Suite à cette proposition, les surfaces des jeux peints par les élèves ont été couvertes ultérieurement d'un vernis soluble dans l'eau lors de sa mise en œuvre et d'une fine couche de sable de quartz. L'effet anti-dérapant a été obtenu de façon satisfaisante et cet espace de jeux est actuellement sécurisé.

Séance du 2 octobre 2007 – question de Mme Boccard

Sécurité dans le quartier des Champs-Fréchets

Suite à cette remarque, la régie en charge de l'entretien des surfaces privées du quartier des Champs-Fréchets a fait enlever les plots en béton destinés à limiter l'accès en voiture à proximité du CEFAM. Cet aménagement constituait effectivement un obstacle dangereux pour les piétons. Toutefois, la situation actuelle n'étant pas satisfaisante, une demande d'amélioration des conditions de sécurité sera faite à la régie, notamment quant à la régulation de l'accès à ce périmètre qui doit être exclusivement réservé aux ayants-droit.

Décès de la maman de M. Girardet

Nous tenons à revenir sur la lettre adressée au président du Conseil municipal par M. et Mme Girardet et lue en séance du 2 octobre dernier, dans laquelle ceux-ci font part de leur déception que la Commune n'ait pas fait paraître une annonce dans la presse locale à la suite du décès de la maman de M. Girardet.

Tout d'abord, nous souhaitons préciser que, lors du décès d'un proche d'un-e conseiller/ère municipal-e, le secrétariat général suit le protocole qui a été établi pour déterminer la procédure à suivre. Or, il s'avère qu'il n'est pas prévu de publier une annonce ou d'écrire un courrier lors du décès d'un parent d'un ancien conseiller municipal ou d'un beau-parent d'un conseiller en fonction.

En conséquence, le fait de n'avoir pas mis une annonce lors du décès de la maman de M. Girardet ne doit pas être mal ressenti mais simplement compris comme le respect de la procédure.

Délibération n° 13a/2007 relative à l'indice d'utilisation du sol dans la requête en autorisation de construire No DP 17'981 – 71, rue Virginio-Malnati

Dans le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 juin dernier, concernant la délibération mentionnée en titre, il a été relevé que dans le rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement rédigé par M. Hulliger, le nom de M. Auberson avait été mal orthographié. En effet, il s'agissait de M. Auberson, avec "A-U" et non pas avec un "O".

Afin de faire cesser ce malentendu, nous vous demandons de prendre note de cette modification.

Mesures de sécurité à la piscine du centre sportif

Depuis quelques années, différentes mesures ont été prises en vue de limiter les problèmes d'incivilités sur le site de la piscine du centre sportif :

- engagement d'agents de sécurité privés qui patrouillent sur la zone de verdure;
- formation des gardiens à la gestion des conflits avec la clientèle;
- installation de caméras de surveillance dans la zone des casiers-vestiaires;
- patrouilles régulières des ASM.

Nous vous informons que cette année, aucun vol n'a été signalé dans les casiers-vestiaires. Dans les espaces verts, 4 vols nous ont été annoncés; il s'agit à chaque fois de téléphones portables laissés sous la serviette de bain.

Pour comparaison :

- en 2005 il y a eu 21 vols dont 13 dans les casiers;
- en 2006 il y a eu 23 vols dont 2 dans les casiers, les caméras ayant été installées à mi-juin.

4. **Parlement des jeunes**

Néant.

* * *

5. **Nomination des président-e et vice-président-e du local de vote pour 2008**

M. Schweizer annonce que le bureau propose les personnes suivantes pour 2008 :

Président	M. Jean-Bernard Zosso
Suppléante du président :	Mme Chantal Feusier
Vice-président :	M. Yves de Préville
Suppléant du vice-président:	M. Chedli Mastoura

Personne n'ayant de remarque à formuler, **M. Schweizer** met au vote la **nomination des président, vice-président, suppléant du président et suppléante du vice-président du local de vote pour 2008**, qui est **ACCEPTÉE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

* * *

6. **Délibération n° 34a/2007 relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2008, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. Rapport de la commission des finances (Mme Duay-Duran, DC)**

et

7. **Délibération n° 35a/2007 relative aux indemnités allouées en 2008 aux maire, conseillers administratifs et conseillers municipaux. Rapport de la commission des finances (Mme Duay-Duran, DC)**

Mme Duay-Duran donne lecture du rapport de la commission des finances :

"L'automne est arrivé et avec lui, comme chaque année, la préparation et le vote du budget de l'exercice prochain. Le 2 octobre dernier, en commission des finances élargies, le Conseil administratif et l'administration communale nous ont présenté le budget et notre Conseil s'est attelé à l'étude et à l'analyse de celui-ci. Le Conseil administratif s'est déterminé à ajuster les revenus à hauteur des charges afin de présenter comme il se doit un budget équilibré.

En ce qui concerne les charges, et comme on nous l'avait annoncé l'année dernière, nous prenons acte que le transfert des charges de l'Etat aux communes se poursuit, et nous constatons que ces charges représentent entre le transfert proprement dit et les retenues d'attributions qui ne sont plus versées, un montant supplémentaire de 1.3 millions qui vient s'ajouter au 2.2 millions déjà reportés en 2006-2007. Ces nouvelles charges communales, dues à ce transfert, ont fait augmenter notre budget communal en deux ans de CHF 3.5 millions (environ 3 centimes additionnels).

Il faut signaler également que les votes par notre Conseil des délibérations sur les nouveaux ouvrages et les frais de fonctionnement supplémentaires destinés à la petite enfance, au stade de football municipal et à la patinoire couverte vont peser dans les charges communales ces prochaines années. Pour l'exercice 2008, ces nouvelles charges auront une incidence limitée puisque ces nouvelles installations n'entreront en fonction qu'en cours d'année. Il faudra être néanmoins vigilants lors de la préparation du budget 2009 et des budgets suivants, car toutes ces nouvelles installations seront alors en pleine activité.

En considérant encore l'augmentation du pétrole et des matières premières en général, nous constatons une augmentation significative des charges communales pour le budget 2008, puisque celles-ci vont augmenter d'environ 8% par rapport au budget 2007.

Ce budget a été étudié lors des différentes commissions des finances élargies et commissions des finances entre le 9 octobre et le 1^{er} novembre. Je vais donc vous faire part, ci-après, des résultats des débats et des analyses.

Séance de la commission des finances élargie du 9 octobre 2007

PETITE ENFANCE

Le principal changement est l'ouverture du nouvel "Espace de vie enfantine" de Champs-Fréchets prévue pour fin août 2008. Afin d'en assurer son exploitation conformément à la législation, il y a la nécessité de pourvoir 20 postes. 9 ont déjà été votés par notre Conseil il y a quelques années. Il ne reste que 6,5 nouveaux postes à pourvoir par la Commune, le solde correspondant à des transferts de la crèche des Boudines et de l'Arc-en-Ciel.

Les principaux changements dans les lignes budgétaires sont les suivants :

Une augmentation de CHF 5'000.- sur la ligne "Sorties, éveil culturel" et une augmentation de CHF 16'500.- pour la ligne "Achat de matériel crèche".

Les charges de CHF 404'055.- sont acceptées à l'unanimité. Les revenus de CHF 1'305'000.- sont acceptés par 9 oui et 2 abstentions.

ECOLE

Très peu de variations. Les principaux objectifs pour 2008 sont les suivants :

- participer activement à la réforme du réseau des professionnels du primaire;
- préparer l'arrivée des directeurs d'école à la place des inspecteurs;
- préparer l'introduction des horaires continus qui arriveront d'ici 2 ou 3 ans.

Les charges de CHF 1'694'680.- et les revenus de CHF 637'000.- sont acceptés à l'unanimité par les 11 commissaires.

JEUNESSE

Les adaptations salariales introduites en juin de cette année déjà par la FAS'e se traduisent par une augmentation de plus de CHF 251'379.- pour les trois lieux gérés par du personnel de la FAS'e, à savoir l'Undertown, la Maison Vaudagne et le Jardin Robinson.

Le long débat mené sur le sujet de l'Espace Undertown n'aura rien changé à son sort. La nouvelle subvention croît de 145% et se chiffre désormais à CHF196'000.-

Pour rappel, la volonté politique est de poursuivre l'accompagnement de l'Undertown pour garder une structure dédiée à une tranche d'âge importante, difficile, et qui ne possède à ce jour pas de lieu de rencontre. Les missions premières sont les suivantes :

1. stimuler la participation active des jeunes à la vie du lieu;
2. renforcer leur sentiment d'appartenance à la cité;
3. favoriser leur développement personnel et leur autonomie.

Une proposition est faite par un commissaire de diminuer la subvention de CHF 50'000.-. La proposition est balayée par 10 non contre 1 oui.

Une nouvelle rubrique alimentée par CHF 70'000.- voit le jour afin de poursuivre la collaboration avec le travailleur social hors murs dont l'expérience concluante est saluée.

Avant de passer au vote, deux corrections sont apportées au niveau des charges :
la 1^{ère} concerne la ligne "Subvention frais de personnel" pour la Maison Vaudagne qui a été augmentée de CHF 4'000.-;

la 2^{ème} concerne une baisse de CHF 16'000.- sur cette même ligne mais pour l'Espace Undertown, ligne ramenée à CHF 154'000.-.

Ces corrections sont acceptées par 6 oui, 1 non et 4 abstentions.

Le montant des charges corrigé s'élève à CHF 1'666'786.-, soit une augmentation de 17% par rapport à 2007. Ce montant est voté à l'unanimité.

Séance de la commission d'urbanisme et des finances conjointe du 10 octobre 2007

Présentation du plan des investissements 2008-2015

Pour mémoire, le plan d'investissements est une obligation légale selon l'art. 37 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes. Ce dernier est présenté de manière claire et classe les projets sur trois niveaux :

- en gris, les sujets n'ayant fait l'objet d'aucun chiffrage;
- en vert, les sujets ayant fait l'objet d'un chiffrage précis ou d'une étude de faisabilité;
- en jaune, les sujets ayant fait l'objet d'une délibération.

Le total des investissements bruts est de CHF 34'356'650.- dont CHF 24'371'650.- ayant fait l'objet d'une délibération, CHF 5'270'000.- ayant fait l'objet d'une étude de faisabilité et CHF 4'715'000.- ayant fait l'objet d'une estimation approximative.

Les subventions s'élèvent à CHF 3'387'500.-, ce qui représente un total des investissements nets de CHF 30'969'150.-.

Le plan des investissements a été accepté à l'unanimité, soit par 11 oui.

Séance de la commission des finances élargie du 11 octobre 2007

SECURITE MUNICIPALE

On rappelle les missions principales de cet organe important de la Commune, à savoir :

1. Développer la présence par un travail de proximité auprès des citoyens meyrinois.
2. Accueillir, renseigner et être à l'écoute des habitants.

En 2008 il s'agira de renforcer la section nocturne afin de mieux répondre aux besoins actuels. Pour atteindre cet objectif, la Commune fera appel à une société externe. Ces agents tourneront approximativement 24 heures par semaine, soit de 22h00 jusqu'à 04h00. Durant les périodes de vacances scolaires, la sécurité de la piscine de Bois-Carré et la sécurité nocturne seront élargies. Ceci se traduit par une sensible augmentation de la ligne "Frais de surveillance" de CHF 5'000.-.

A noter l'arrivée du projet Polycom, qui est un système de radio fédérale des autorités et organisations chargées du sauvetage et de la sécurité. Il permettra d'améliorer la rapidité de communication entre les différents niveaux de la sécurité, ceci tant aux niveaux communal, cantonal que fédéral. Cette stratégie se dessine par une charge ponctuelle de CHF 68'000.-, sous la ligne "Appareil radio".

On observe une augmentation de 11% des charges, soit un total de CHF 372'300.- pour 2008. Les revenus ont été estimés à - 4% par rapport à 2007, soit CHF 979'900.-.

Le budget est accepté à l'unanimité, soit 11 oui.

FEU

Trois points jouent un rôle essentiel dans la pérennité du système, à savoir :

1. Le remplacement du camion tonne-pompe;
2. La formation continue;
3. Le remplacement vestimentaire, échelonné sur 2 ans, à savoir des vestes de feu pour garantir une sécurité optimale des sapeurs-pompiers.

Le budget 2008 présente une augmentation de 2% au niveau charges, soit CHF 1'170'366.- et une diminution des revenus de CHF 26'000.-. Cette dernière est liée à un transfert de charges à l'Etat de la ligne "Participation aux taxes compagnies d'assurance".

Le budget est donc accepté à l'unanimité, soit par 11 oui.

PROTECTION CIVILE

- Le service de la protection civile meyrinoise est très actif et a notamment planifié de nombreux cours pour 2008.

Deux principaux écarts à signaler. Le premier concerne la mise en conformité des abris du centre sportif de Maisonnex et des écoles de Champs-Fréchets, Livron, Bellavista et Vaudagne; cela représente une augmentation de CHF 2'500.- sous la ligne "Aménagement et entretien des locaux".

Le second concerne la ligne "Frais de groupement intercommunale PC" où l'on observe une augmentation de CHF 4'153.- qui servira en grande partie au renouvellement de l'équipement.

L'augmentation globale du budget est de 6% au niveau charges, soit CHF 136'368.- et de 2% au niveau revenus, soit CHF 54'899.-.

Le budget est accepté à l'unanimité, soit 11 oui.

ETAT CIVIL

Les tâches au sein du service d'état civil sont toujours de plus en plus importantes. Pour palier à cette charge de travail, il est aujourd'hui nécessaire d'augmenter le temps de travail de deux officiers d'état civil de 20%.

Dans un processus de continuité, il s'agit d'amener à terme l'initiative Infostar dont l'échéance a été fixée à fin 2008. Il s'agit de la ressaisie obligatoire de tous les citoyens meyrinois nés après le 1^{er} janvier 1968.

Avec une diminution de 33% des charges, soit CHF 29'500.-, et un montant des revenus inchangé de CHF 80'000, le budget est accepté à l'unanimité.

SPORTS ET SECURITE AU TRAVAIL

A noter que la sécurité au travail a été transférée et fait maintenant partie du cahier des charges de M. Genequand. Les axes prioritaires ont été établis de manière à répondre à une volonté politique au niveau de la sécurité, à savoir :

- augmenter l'efficience;
- diminuer les accidents;
- diminuer les cotisations des primes ainsi que les coûts liés aux absences.

Au niveau du sport, le soutien aux associations, et le fait de disposer d'installations de qualité et bien entretenues, reste et restera une priorité.

Une proposition est faite concernant les tarifs des abonnements de squash de Maisonnex. Il s'agit de faire bénéficier les contribuables meyrinois des tarifs préférentiels, à savoir,

- CHF 150.- pour un abonnement dit "normal" au lieu de CHF 200.- et
- CHF 100.- pour un abonnement dit "heures creuses", au lieu de CHF 150.- pour les non contribuables.

La proposition est acceptée par 10 oui et 1 abstention.

Une deuxième proposition concerne la diminution du prix des billets d'entrée de la piscine de Bois-Carré. A souligner que notre piscine communale pratique déjà des tarifs largement inférieurs à ceux des autres communes.

La proposition est refusée par 6 non et 5 oui.

A noter de nouvelles lignes au niveau charges. Elles concernent l'ouverture de la patinoire couverte ainsi que celle du nouveau stade de football. Il y aura également en 2008 quelques réfections à effectuer. Pour ne nommer que la plus importante, il s'agira de refaire la structure latérale de la piscine du Livron, cette dernière étant vieillissante et devenant dangereuse.

Le budget montre une augmentation de 2% au niveau des charges, soit CHF 1'994'920.-, et de 7% au niveau des revenus, soit CHF 1'038'700.-.

Il est accepté par 10 oui et 1 abstention.

Séance de la commission des finances élargie du 16 octobre 2007.

CULTURE

Le service de la culture possède un spectre d'activités très varié. Commençons par la bibliothèque. Trois grands objectifs pour 2008 :

- offrir des horaires plus larges de l'Espace lecture;
- engager une personne à 50% qui pourrait travailler sur les animations;
- offrir des animations pour le jeune public et adultes avec des soirées "contes".

L'augmentation principale pour la bibliothèque concerne la ligne "Acquisition/location fonds documentaire", soit CHF 74'500.-. Elle est causée par 7.5% de renouvellement ainsi que par l'acquisition de nouveaux documents.

Le Forum Meyrin, splendide centre culturel, nous offre pour cette saison un immense panel d'activités. On constate une stabilité au niveau des chiffres et une répartition des postes sensiblement différente, mais sans grande variance. A noter que les activités concernant la jeunesse sont maintenant sous la responsabilité du Forum, suite au retrait de la FASe.

Le Forum a engagé un nouvel administrateur, du nom de M. Laurent Gisler. L'assistante de direction a effectué une demande afin de pouvoir diminuer son poste de 20%, ce qui permet d'effectuer une économie de CHF 32'000.-.

Nous remarquons un grand dynamisme dans les chiffres proposés et notamment dans la publication d'un journal qui permet de développer les activités et les liens sur Meyrin.

Au sujet des "Affaires culturelles", les principales variations budgétaires sont liées à la ligne "Manifestations officielles" qui comporte trois cérémonies sous la même rubrique, soit le Mérite meyrinois, les naturalisés ainsi que l'accueil des nouveaux habitants.

A noter également la ligne "Subvention manifestations culturelles organisées par des tiers", avec une augmentation de CHF 20'000.- qui concerne essentiellement le soutien ponctuel, pour les 20 ans de l'association Arcus Caeli et le soutien pour les 100 ans de la Musique municipale de Meyrin.

Les charges de CHF 3'058'150.-, soit + 3%, et les revenus de CHF 1'313'850.-, soit – 9%, sont acceptés à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

A rappeler que la commune de Meyrin a été déclarée première commune genevoise "Cité de l'énergie", label qualité acquis pour une durée de 4 ans.

Les actions du service énergie pour 2008 sont :

- l'établissement du "Plan directeur de l'énergie",
- le suivi des projets d'urbanisme et de travaux,
- l'engagement et la formation du nouveau responsable de projet "énergie", en remplacement de M. Collados, absent pour cause maladie.

On observe une faible augmentation du budget, soit 1% dans les charges. Les principales variances budgétaires se situent au niveau de la ligne "Entretien véhicules". L'augmentation de CHF 10'000.- de la ligne "Entretien des parcs, promenades" est quant à elle causée par la participation aux "Floralies internationales 2008" qui se tiendra prochainement à Palexpo.

Une rubrique importante à souligner, non pas en terme de coût mais en terme d'action, est "Subvention OK Forest" dont le montant est de CHF 6'000.-. Il s'agit ici d'employer une association de travaux forestiers qui emploie des anciens détenus qui sont en réinsertion.

La ligne "Frais de traitement ordures" augmente de CHF 90'000.-. Ceci est lié à l'augmentation de la population sur la Commune ainsi qu'au fait que nous dépendons de la conjoncture en matière de taxes.

Les charges de CHF 3'372'600.- et les revenus de CHF 80'000.- sont acceptés à l'unanimité.

Séance de la commission des finances du 17 octobre 2007

AINES

Très peu de variations dans les chiffres. A souligner que la promotion de la santé et de la culture sont deux des vecteurs importants parmi les activités de ce service. Plus de 4000 personnes ont participé aux diverses activités qui ont été proposées.

Depuis une quinzaine d'années, il y a une nette évolution du nombre de personnes en âge d'AVS sur la commune de Meyrin, soit 3'302 en 2007, ce qui correspond à 15.5% de la population. Comparativement, le nombre de bénéficiaires de l'OCPA n'augmente pas, il diminue même. Ce phénomène est lié au fait que de nombreuses personnes se trouvent juste au-dessus du montant maximum du barème et ne peuvent donc pas bénéficier de cette aide. Le budget prévoit des aides ponctuelles pour ces Aînés d'où, en partie, l'augmentation de 55% de la ligne "Action sociale communale".

Parmi les offres supplémentaires que la commune de Meyrin met à disposition des Aînés en difficulté, on trouve la consultation juridique ainsi que la permanence des impôts. Ces dernières connaissent un net succès et gardent donc tout leur intérêt dans la planification du budget 2008.

Les charges de CHF 343'000.- et les revenus de CHF 11'000.- sont acceptés à l'unanimité.

SERVICE DE L'URBANISME, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENERGIE

On rappelle les différentes priorités du service, à savoir :

- assurer le contrôle et le suivi des projets en cours,
- anticiper et accompagner les grand travaux (TCMC et Vergers),
- maîtriser les coûts de réalisation,
- intégrer l'énergie à l'urbanisme et aux travaux.

En raison des prochains chantiers sur la Commune, les recettes de publicité devraient légèrement baisser les prochaines années à cause de la perte de visibilité. En parallèle, le revenu affilié au poste "Occupation domaine public" enregistre une augmentation de CHF 5'000.-.

Les charges de CHF 265'000.- et les revenus de CHF 160'000.- sont acceptés à l'unanimité.

INFORMATION & COMMUNICATION

Les axes prioritaires pour l'année 2008 se traduisent par la définition de la stratégie de la communication et la réélaboration du graphisme du journal *Meyrin Ensemble*.

C'est dans ces deux domaines qu'on constate les écarts principaux, soit + CHF 10'000.- pour la refonte du journal sous la ligne *Meyrin Ensemble* et + CHF 25'000.- sous la ligne "Information à la population". Sous cette dernière, on enregistre une économie de CHF 7'700.- due à la réduction de l'impression des horaires TPG.

Au niveau informatique, plusieurs changements sont envisagés en 2008, notamment :

- l'extension du système de pointage au service de la petite enfance,
- l'acquisition de logiciel de dessin technique pour le service de l'urbanisme, travaux publics et énergie,
- l'acquisition de logiciel de gestion du contentieux,
- l'acquisition de matériel pour le réseau de fibre optique intercommunal,

soit une augmentation de CHF 27'600.-. A cela s'ajoute un montant non budgété qui concerne l'acquisition d'un nouveau programme de réservation pour les terrains de sport à Maisonnex, soit CHF 15'000.-.

Ces deux augmentations de CHF 42'600.- pour la ligne "Matériel et logiciel informatique" sont acceptées à l'unanimité.

L'entretien et la maintenance du système informatique représentent aussi des coûts importants pour 2008. Ceux-ci sont liés à la maintenance de logiciels et de Microsoft, soit CHF 55'000.-. Toutefois, les nouvelles lignes téléphoniques et informatiques vont permettre d'économiser CHF 20'350.-.

Les charges de CHF 1'228'537.- et les revenus de CHF 130'000.- sont acceptés à l'unanimité.

GERANCE ET ENTRETIEN DES BATIMENTS

La budgétisation des énergies et des fluides a été extrapolée à hauteur de 3% par rapport à l'exercice précédent, le prix du baril ne cessant d'augmenter. Deux lignes du budget 2008 ont dû être modifiées.

La première concerne le matériel pour le restaurant scolaire de l'école de Meyrin-village. Il s'avère en effet que le remplacement de la chambre froide de ce restaurant n'est pas nécessaire. Une réduction de CHF 20'000.- est mise au vote. **Elle est acceptée à l'unanimité.**

La seconde concerne l'entretien du bâtiment du nouveau stade. Elle nécessite une augmentation de CHF 10'000.-. **Cette dernière est également approuvée par l'ensemble des commissaires.**

A noter dans l'entretien des bâtiments que :

1. la Maison communale va subir un rajeunissement de ses locaux. Cela implique une augmentation de CHF 79'200.-;
2. l'école de Cointrin subira un lifting au niveau des stores, qui sont abîmés par l'impact des ballons lorsque les enfants jouent dans le préau. Pour éviter un remplacement fréquent, des stores à haut indice de dureté seront installés. Le coût est évalué à CHF 30'000.-;
3. le restaurant scolaire ainsi que la salle de rythmique de l'école de Monthoux vont être équipés de rideaux d'obscurcissement. Au total 110 mètres vont être installés pour un prix de CHF 30'000.-.

Les charges de CHF 6'505'247.- ont été acceptées par 8 oui et 3 abstentions. Les revenus de CHF 2'824'000.- ont été acceptés par 10 oui et 1 abstention.

Séance de la commission des finances élargie du 31 octobre 2007

Avant de commencer le dicastère de l'action sociale, nous revenons brièvement sur l'analyse de l'augmentation du coût si l'on passait de l'énergie "Vitale bleu" à "Vitale verte". L'augmentation est évaluée à CHF 244'774.-.

Elle est refusée par 3 non, 2 oui et 6 abstentions.

Une proposition d'échelonner le passage à la "Vitale verte" en cinq ans a été formulée.

Elle est acceptée par 10 oui et 1 non.

ACTION SOCIALE

La Commune effectue un grand travail en terme d'action sociale dans les domaines tels que l'emploi, le chômage, l'action sociale individuelle, la migration ou encore l'handicap.

A noter l'apparition d'une nouvelle ligne nommée "Subvention aux droits humains" d'un montant de CHF 10'000.-.

Les charges et les revenus sont en légère augmentation par rapport au budget 2007, soit respectivement CHF 1'560'600.- et CHF 67'000.-.

Les charges sont acceptées par 7 oui et 4 abstentions. Les revenus sont acceptés à l'unanimité.

Séance de la commission des finances du 1^{er} novembre 2007

ADMINISTRATION GENERALE

Le procès-verbal de la réunion des finances du 20 septembre 2007 est accepté par 7 oui et 4 abstentions.

On présente les trois variations suivantes :

La première concerne les jetons de présence: ils sont maintenus statu quo pour les commissions extra-parlementaires. Le coût horaire des commissions parlementaires et séances du Conseil municipal est augmenté de 10%. Ceci représente une hausse de CHF 20'500.- par rapport au budget 2007.

La deuxième concerne la ligne relative aux achats des cartes journalières CFF Flexi-card. Le coût de l'achat annuel du bloc de 14 cartes journalières passe de CHF 8'500.- à CHF 9'775.-. Cette hausse représente une augmentation des charges de CHF 17'850.-. Le prix de vente d'une carte journalière reste néanmoins inchangé, soit CHF 30.- la carte.

La troisième modification concerne la création d'un nouveau compte dans le budget "Agenda 21 et qualité", avec un montant de CHF 40'000.- pour permettre le démarrage et le fonctionnement de la démarche "Agenda 21".

A noter l'augmentation de CHF 25'000.- du poste "Honoraires". Il s'agit d'un coût centralisé pour l'ensemble de l'administration, utilisé principalement par le service ressources humaines et le service de l'urbanisme et des travaux publics. Il concerne essentiellement des honoraires d'avocats et des frais pour des conseils juridiques au niveau ressources humaines.

Les modifications précitées sont acceptées à l'unanimité.

Les charges de CHF 1'401'517, soit + 13.4% et les revenus de CHF 219'200.-, soit + 57.4% sont acceptés à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

L'administration présente les deux types de contrat utilisés dans la Mairie. Il s'agit du contrat fixe (c.a.d. contrat à durée indéterminée) qui concerne les collaborateurs et collaboratrices nommés fonctionnaires (ou les auxiliaires fixes) et le contrat d'auxiliaire, qui concerne les collaborateurs et collaboratrices qui travaillent pour une durée déterminée ou à un taux horaire. Ces derniers ne sont pas soumis au statut du personnel, comme par exemple les patrouilleuses, les nettoyeurs-nettoyeuses, le personnel temporaire, etc.

Pour les contrats "fixes" les ressources sont décomptées en nombre de personnes et en taux d'activité, soit en pourcentage (%). Pour les contrats "auxiliaires" on décompte les ressources en nombre de personnes.

L'administration propose la création de 24,4 postes supplémentaires, soit 2'440% de temps de travail, dans les services suivants :

Gérance et entretien des bâtiments :

- 1 nettoyeur/se EVE Champs-Fréchets 100%
- 1 concierge itinérant-e 50%

Sports

- 3 gardiens/nes piscine-patinoire à 100%, soit 300%
(suite à la prolongation d'une semaine d'ouverture du centre sportif-piscine).

Théâtre Forum

- 1 aide concierge 50%
- 1 coordinateur/trice expo et activités jeunesse 100%
(ce poste était anciennement à la FAS'e)

Etat civil

- 2 officiers d'état civil à 20% 40%
(contrats à durée déterminée, liés au projet Infostar)

Petite enfance

- 1 responsable de site 100%
- 1 assistant-e administratif/ve 40%
- 1 aide de maison 100%
- 1 éducateur/trice auxiliaire 80%
- 1 éducateur/trice diplômé-e 60%
- 12 éducateurs-trices diplômé-e-s à 100% 1'200%

Pour ce service, il est précisé que c'est le taux d'occupation qui justifie l'augmentation et le grand effort fourni par la Commune est souligné. En effet, avec 90 places disponibles, la crèche est ouverte 12 heures par jour et le taux de présence des enfants s'élève à 80%.

Cette proposition de créer 24,4 nouveaux postes est acceptée par 10 oui et 1 abstention.

On passe ensuite en revue le total des charges par services dont les variations principales sont les suivantes :

Coûts centraux

1. La création d'un nouveau compte de fonctionnement pour s'appuyer sur des spécialistes et consultants en matière de ressources humaines.
Il s'agit de la ligne "Projets développements RH", avec un montant de CHF 20'000.-.
2. Le nouveau processus au niveau remboursement des frais, suite à l'entrée en vigueur du nouveau certificat de salaire dès janvier 2007, avec une variation de CHF 40'500.-.
3. La diminution de CHF 125'000.- dans le compte "Prestations aux pensionnés".

Le compte "coûts centraux" enregistre une baisse de 3%, soit CHF 51'670.- par rapport à 2007.

PETITE ENFANCE

Trois corrections sont proposées par rapport à la version budget distribuée :

- 1^{ère} correction : diminution de 3 postes de stagiaires à 80%,
- 2^{ème} correction : augmentation de 2,5 postes d'éducatrices diplômées à 100%,
- 3^{ème} correction : rajouter le montant de CHF 10'000.- dans le compte "personnel intérimaire petite enfance". Ce montant, identique à celui de 2007 avait été omis dans le budget.

Ces corrections représentent une augmentation des charges de CHF 77'649.-. Les commissaires l'acceptent à l'unanimité.

ACTION SOCIALE JEUNESSE

La variation dans ce compte est de CHF 18'130.- par rapport à 2007, soit + 2 %. Une réflexion est néanmoins en cours pour tenir compte des prestations, de l'organisation et du volume de travail, car le nombre d'heures effectuées est trop élevé.

GERANCE ET ENTRETIEN DES BATIMENTS

L'administration propose le changement de statut des nettoyeurs et nettoyeuses, à savoir les passer du contrat type "auxiliaire", payés à l'heure, au contrat fixe, à durée indéterminée. 18 personnes sont concernées par ce changement. La plupart de ces collaborateurs travaille depuis de nombreuses années à un taux d'activité supérieur à 50%. Ils n'ont toutefois pas droit aux mécanismes d'annuité, pas de reconnaissance de l'ancienneté et ils n'ont pas de 13^{ème} salaire. Par cette démarche, l'administration veut leur offrir une meilleure reconnaissance de leurs activités en les intégrant aux bénéficiaires proposés par un contrat à durée indéterminée.

L'impact financier se traduit par une augmentation de CHF 14'621.-. Elle est acceptée par 10 oui et 1 abstention.

SPORTS

Proposition de prolonger en fin de saison d'une semaine l'ouverture du centre sportif-piscine.

Par rapport au budget distribué, cette mesure représente une augmentation des charges de CHF 15'448.-. Elle est acceptée par 10 oui et 1 abstention.

CULTURE

Une erreur informatique s'est glissée dans la rubrique des salaires. En effet l'interface budget entre les logiciels RH et Compta n'a pas transmis des données salaires.

Cet incident provoque une augmentation de CHF 166'078.-. Les commissaires l'acceptent par 10 oui et 1 abstention.

Le budget total RH présente une évolution de 6.83% par rapport à 2007, soit CHF 26'895'695.-. Quant aux revenus ils se montent à CHF 293'405.-.

FINANCES

A la proposition d'un commissaire de baisser le centime additionnel, il s'installe un débat animé. Pour la Commune, la baisse de 1 centime additionnel représente un montant entre CHF 1'000'000.- et CHF 1'500'000.-. Pour le contribuable, cette baisse représente env. 1% sur ses impôts.

Les avis divergent mais il est décidé néanmoins qu'il n'est pas judicieux de baisser le centime additionnel, par rapport aux investissements que la Commune a prévu d'effectuer pour les prochaines années. Une baisse pourra être envisagée lorsque le budget investissement sera plus faible et quand la charge de fonctionnement sera stabilisée.

La baisse du centime additionnel a été refusée par 5 non, 4 abstentions et 2 oui.

Le budget Finances se monte à CHF 22'324'550 pour les charges et à CHF 65'212'600 pour les revenus.

Au total, les charges du budget 2008 ont été estimées à + 8.19% par rapport au budget 2007, soit CHF 74'423'871.- versus CHF 68'789'921.- en 1997. Les charges sont acceptées par 7 oui et 4 abstentions.

Les revenus estimés présentent une hausse de 8.18%, soit CHF 74'432'750.- versus CHF 68'803'271.- en 2007. Ces derniers sont acceptés par 10 oui et 1 abstention.

CONCLUSION

Au vu des chiffres présentés, on constate que le Conseil administratif a été particulièrement prudent dans l'estimation des revenus 2008 qui ont été budgétés à - 8% par rapport au résultat réel de 2006.

Les charges, mis à part les nouvelles infrastructures et les augmentations de l'énergie, sont contenues et n'ont pas donné lieu à des grandes interrogations.

Pour terminer, il nous semble important de soulever que l'administration de notre commune s'essouffle tant la charge de travail est élevée, vu le nombre et la complexité des dossiers à traiter. Il semble donc nécessaire que notre Conseil se détermine de manière plus pragmatique sur le choix des priorités d'investissements afin de contenir ceux-ci à un montant ne dépassant les CHF 25 millions d'investissements par année afin que les services de notre administration puissent les traiter de la manière la plus efficiente possible sans se perdre dans des études qui n'ont pas ou peu de chances d'aboutir.

A noter également que la pérennité du centime additionnel a pu être maintenue à 45 centimes et ceci tout en répondant aux différentes attentes et besoins de nos citoyens.

Merci de votre attention."

M. Haldemann fait la déclaration suivante, au nom des radicaux :

"Après les excédents enregistrés depuis quelques années sur notre commune, le groupe radical meyrinois s'est interrogé légitimement sur l'opportunité de baisser le centime additionnel. De notre analyse, il ressort que si l'on peut se féliciter d'avoir des finances aussi saines, c'est d'abord parce que Meyrin bénéficie aussi de l'embellie économique que traverse notre pays. Ensuite, les excédents enregistrés ont eu pour effet d'effacer notre dette. Et c'est assez réjouissant car, même avec des taux d'intérêt relativement bas, une dette de 60 millions coûterait en frais financiers aujourd'hui plus de 2 millions par an. En réduisant notre dette, on améliore aussi notre performance économique municipale. C'est d'ailleurs loin d'être le cas pour de nombreuses communes au profil social comparable au nôtre comme Vernier, Lancy, Onex ou même Bernex. Comme vous le savez, toutes ces communes appliquent des centimes additionnels supérieurs à Meyrin.

La gestion des finances meyrinoise est bonne mais il faut garder la tête froide et admettre objectivement que si le réseau d'assainissement et le lac de rétention avaient déjà été réalisés, la situation financière serait différente aujourd'hui. En effet, comme vous avez pu en prendre connaissance lors de la commission d'urbanisme et des finances élargie du 26 septembre dernier avec la présentation du plan des investissements 2008-2015,

- CHF 51'000'000.- de crédits d'investissement ont déjà fait l'objet d'une délibération;
- CHF 3'000'000.- de crédits d'investissement ressortent d'études de faisabilité;
- et CHF 92'000'00.- sont estimés potentiellement nécessaires pour de nombreuses affectations dont notamment la rénovation de bâtiments communaux.

Même s'il est vraisemblable que la totalité de ces montants ne sera pas investie d'ici 2015, cette planification démontre que notre commune investirait 22 millions par an, ce qui, vous en conviendrez, dépasse largement les excédents observés ces dernières années. La Commune devra donc nécessairement emprunter à nouveau !

L'engagement de personnel pour la patinoire ou pour la nouvelle crèche ne manquera pas non plus d'augmenter la masse salariale des employés communaux et il n'est pas impossible que des reports de charges imposés par l'Etat viennent

encore alourdir nos prochains budgets. Pour ces raisons, nous estimons prudent de conserver le centime additionnel tel que proposé pour le budget 2008.

Le groupe radical approuvera donc le projet de budget présenté. Cependant, soucieux de maintenir une fiscalité raisonnable, notre groupe continuera d'étudier toutes les possibilités de baisse pour l'avenir.

Avant de conclure, nous tenons à souligner la clarté des documents présentés. Que tous les collaborateurs et collaboratrices de l'administration soient remerciés pour leur efficacité."

M. Tschudi donne connaissance de la position de son parti qui ira un peu dans le sens de l'intervention précédente :

"Tout d'abord concernant la forme du budget et le débat en commission :

Nous remercions l'administration et le Conseil administratif pour la clarté de la présentation du budget 2008. En effet, d'année en année, il nous semble que la transparence s'améliore, que les intentions qu'expriment parfois difficilement des chiffres, sont présentées de manière plus explicites aux conseillers municipaux et cela ne peut que contribuer à rendre le débat politique plus clair lors des différentes commissions. Donc merci à celles et ceux qui ont élaboré le budget et participé à sa présentation détaillée en commission.

Nous ne reviendrons pas sur tous les détails discutés en commission mais tenons à dire que nous nous réjouissons que quelques unes de nos propositions aient été adoptées ou partiellement suivies. Cela démontre aussi que ce nouveau Conseil municipal semble disposé à écouter et à accepter des propositions venant d'autrui. Bref, les discussions se sont déroulées dans un climat serein et constructif, ce qui s'est d'ailleurs traduit par des préavis presque toujours unanimes. On sent que la campagne électorale est derrière nous et c'est tant mieux. Cela nous permet de réfléchir et d'agir sans pression dans l'intérêt des Meyrinois, chacun en son âme et conscience.

Concernant le budget lui-même. Tout le monde observe que les charges augmentent d'année en année, ce qui ne pose pas trop de problèmes tant que les recettes suivent. Cependant, il est fort peu probable que cette conjoncture favorable dure indéfiniment. En revanche, tout indique que les charges vont continuer à augmenter ces prochaines années.

J'évoquerai brièvement quatre points :

1. Nous avons engagé des investissements importants et planifions de nouveaux investissements qui vont se répercuter sur les budgets de fonctionnement dans de nombreuses lignes concernant les frais de personnel, les frais énergétiques, les amortissements, les intérêts des emprunts, etc.
2. Si nous voulons préserver une coexistence harmonieuse, pacifique entre les habitants, une qualité de vie, un environnement où nos concitoyens se sentent en sécurité et aient du plaisir à vivre, il est important de continuer à assurer notre devoir de solidarité envers nos concitoyens en difficulté, d'aider les jeunes à affronter l'avenir, à construire des projets, de lutter contre l'isolement et la solitude des Aînés plus répandus dans les cités périurbaines que dans les vieux quartiers des villes ou dans les villages. L'engagement social de notre collectivité est au service de tous, d'abord parce que personne n'est à l'abri de coups durs mais aussi parce que nous avons tous tout à gagner si les personnes que nous côtoyons quotidiennement sont satisfaites de vivre avec les autres à Meyrin. Pour aller dans ce sens, il ne s'agit pas de se reposer exclu-

sivement sur des travailleurs sociaux dont le nombre irait en augmentant pour répondre à un mal-être grandissant de la société. Un engagement citoyen de tous et une responsabilité individuelle sont importants. Cela, tout le monde le reconnaît et le travail social de notre commune depuis quelques années maintenant va dans ce sens. Il vise, au niveau individuel, à aider les personnes en difficultés à trouver les ressources pour s'en sortir elles-mêmes et, au niveau collectif ou communautaire, il cherche à promouvoir ou soutenir des projets dans lesquels les personnes participantes sont acteurs et non consommateurs. C'est notamment la nouvelle orientation de l'Undertown qui permet à des jeunes de construire et concrétiser des projets et donc de croire en eux et leurs capacités. C'est également le cas d'initiatives, tel que Meyrin-les-Bains, qui réunit des associations meyrinoises et des habitants. C'est également tout le sens de l'engagement de travailleurs sociaux hors murs. Il n'empêche que des situations existent où les difficultés semblent insurmontables et où les forces font défaut, où l'urgence appelle une aide immédiate à l'instar des appartements-relais prévus dans le budget 2008. L'évolution de notre société, les bouleversements qui s'annoncent, les migrations qu'ils vont inévitablement entraîner et qu'aucune barrière ne saura arrêter, indiquent que ce ne sera pas dans le domaine social que nous ferons des économies.

3. Il est un domaine également qui pourrait faire exploser notre budget de fonctionnement demain, c'est le coût des frais de chauffages, des frais d'essence, des frais d'électricité, etc. Mais dans ce domaine, des solutions existent. La priorité numéro 1 de nos futurs investissements devra porter sur des rénovations de nos bâtiments communaux qui permettent une nette amélioration de la performance énergétique. En effet, près de 45% de l'énergie utilisée en Suisse est utilisée dans le domaine bâti, principalement pour chauffer et refroidir les bâtiments et pour assurer le chauffage de l'eau sanitaire. Le potentiel d'économie d'énergie dans ce secteur est gigantesque. Il est estimé à au moins 50%, voire 70% dans un objectif à plus long terme en Suisse, en construisant des bâtiments et en améliorant la performance énergétique du parc immobilier existant. Les techniques de construction et de rénovation à haute efficacité énergétique ont fait leurs preuves; elles sont connues et maîtrisées.

Le SUTPE s'est engagé à faire des économies d'énergie une priorité. C'est bien pour la planète et pour les générations futures. C'est bon aussi pour les finances communales. Cela permettra demain à Meyrin de mériter pleinement son label Cité de l'énergie et de ne plus être parmi les derniers du classement.

Parallèlement, il nous faut développer les énergies renouvelables C'est pourquoi les Verts demandent depuis plusieurs années que notre commune opte pour un approvisionnement en électricité 100% Vitale vert. Cette année, un pas a été fait dans cette direction, 20% c'est peu mais c'est mieux que rien et les conseillers municipaux se sont engagés à augmenter tous les ans la part d'énergie verte de 20% pour atteindre 100% dans cinq ans. En même temps, l'engagement a été pris de réfléchir comment notre commune peut soutenir le plus efficacement le développement d'énergies renouvelables. Nous nous contenterons de cet engagement, notamment et essentiellement parce que le programme d'intention "énergie" que nous a présenté le SUTPE nous rend très optimistes que Meyrin s'engage enfin véritablement dans la voie du développement durable.

4. Le quatrième facteur qui pourrait alourdir notre budget de fonctionnement, ce sont évidemment les reports de charges du canton sur les communes. On peut s'en plaindre, comme le canton se plaint des transferts de charges de la Confédération sur les cantons. Nous n'avons guère d'influence sur ce point. Nous ne sommes pas maîtres de la politique fédérale si ce n'est que, tous les quatre ans, nous élisons les Chambres. C'est désormais chose faite pour quatre ans.

Les Verts voteront donc le budget tel qu'il a été retravaillé et amendé dans les différentes commissions, tout en étant conscients que cela sera sans doute moins facile dans les années à venir.

Nous avons commencé par des remerciements. Nous souhaitons boucler la boucle par de nouveaux remerciements. Nous remercions le Conseil administratif d'avoir réparé une injustice qui nous avait échappée en proposant que le personnel de nettoyage ait désormais un engagement fixe, et enfin nous vous remercions de votre écoute attentive."

M. Hernot présente la position de son groupe:

"Il n'y aura pas de surprise. Le groupe socialiste votera ce soir le budget avec les modifications qui lui ont été apportées au cours des différentes séances de commission.

Le budget 2008, dont les charges par rapport au budget 2007, augmentent d'un peu plus de 6 millions, nous semble pourtant équilibré. La volonté du Conseil municipal et du Conseil administratif d'investir dans la construction d'équipements communaux à la disposition des citoyens, crèche, tribune du stade de football, patinoire couverte entre autres, a forcément eu une répercussion sur le budget. Le bon fonctionnement de ces nouveaux bâtiments et des institutions qu'ils abriteront a nécessité la création d'emplois. Le groupe socialiste, alors que le chômage ne diminue pas à Genève, ne peut que se réjouir de ces nouvelles places de travail.

Semble pourtant équilibré ai-je dit ! Si l'on se fie à la présentation des chiffres de l'exercice comptable 2008, c'est vrai. Néanmoins, les obligations liées au report des charges imposées par le canton, qui semble jouer à la pochette-surprise depuis quelques années, ne sont pas encore totalement fixées. Le projet d'investissement indique une insuffisance de financement de 20 millions. Cela nécessitera un emprunt donc des intérêts à charge. Le groupe socialiste invite donc le Conseil municipal à assurer l'équilibre financier de la Commune en maintenant les recettes prévues au budget.

Pour terminer, nous voulons remercier les chefs de service et leurs collaborateurs qui ont présenté des documents de qualité. Merci à eux d'avoir su répondre à nos questions parfois naïves, parfois inquisitrices avec calme et patience."

Mme Girardet donne connaissance de la position de l'AIM :

"En préambule, je remercie Mme Duay-Duran pour son excellent rapport, je sais par expérience, que c'est une tâche ardue. Comme relevé dans ce rapport, j'avais proposé en commission des finances une baisse du centime additionnel, proposition non retenue au vote. Pourtant voici quelques déclarations trouvées dans la présentation du budget qui me suscitent les commentaires suivants :

On nous dit

a. Les prévisions fournies par l'Etat sont très, voire trop optimistes.

On nous sert chaque fois le même refrain. "Les indications données par l'Etat sont beaucoup trop optimistes ! Le Conseil administratif a dû réajuster les recettes vers le bas". De combien ? On ne le saura jamais !

Ne pas toucher aux centimes additionnels tout en envisageant des recettes de 6 millions inférieurs aux réel 2006 revient à faire croire que le Conseil administratif agit par prudence. Au moment des comptes, on s'exclamera : "Les prévisions de l'Etat sont de plus en plus exactes! Quelle surprise, on n'aurait jamais pensé encaisser autant ! Bas, tant mieux !". Et tout le monde se congratule d'avoir si bien travaillé. On remercie l'administration d'avoir su maîtriser les charges ! et le Conseil administratif d'avoir été de si bons gestionnaires des deniers publics, car après tout "l'argent pris au contribuable ne finit pas dans la poche du Conseil administratif mais sert à offrir des prestations à d'autres usagers municipaux".

b. On évoque une approche rigoureuse des coûts de fonctionnement ?

Ce n'est pas trop compliqué de comprendre cette approche "rigoureuse". On met les coûts les plus élevés possibles au budget, afin de prévenir tout dépassement, peut-être même de retirer quelques bénéfiques au moment des comptes. On prévoit par exemple des postes qui ne seront pas tous pourvus en 2008 (21 nouveaux postes pour la petites enfance, dont 3 avaient déjà été mis au budget 2007).

c. On annonce une dynamique de maîtrise des charges

Comment oser parler "d'une dynamique de maîtrise des charges" alors que le montant des charges budgété pour 2008 est en augmentation de 12,2% par rapport aux charges réelles 2006 ? Comme pour minimiser cette augmentation, on annonce une augmentation de 7 % (7,43%) par rapport au budget 2007 ! Qui lui avait déjà augmenté de 6% par rapport au budget 2006 ! Est-ce qu'on peut encore appeler cela "maîtriser les charges", quand, années après années on augmente les charges et que cette augmentation n'arrive pas à rattraper celle des recettes ? Plus on a, plus on dépense et c'est le contribuable qui trinque.

d. On déclare que les investissements annuels ne devraient pas dépasser 25 millions ?

Les excédents des dix dernières années ont permis de rembourser la totalité de la dette, parce que les 10 millions prévus aux amortissements économiques suffisaient pour payer les investissements courants. Ce qui veut dire que les excédents du passé ont participé au remboursement de la dette, et donc les excédents futurs serviront à augmenter la capacité d'autofinancement.

En 2008, il est prévu pour 31 millions de paiement d'investissements dans la délibération qui nous est soumise ce soir. Il faudrait donc recourir à l'emprunt, ce qui n'est pas encore une certitude parce que comme nous l'avons vu, Meyrin n'a que rarement dépensé plus de 15 millions au cours des 20 dernières années. Ce ne serait pas une catastrophe de devoir emprunter maintenant que la dette est à zéro.

Pourquoi une baisse des centimes additionnels ?

Parce que maintenir le budget 2008 tel que présenté :

- revenus 2008 : CHF 74.4 mio
- charges 2008 : CHF 74.4 mio
- excédents : CHF 9'000.-

alors que les comptes 2006 rendus en mai 2007 présentaient :

- revenus 2006 : CHF 80.4 mio
- charges 2006 : CHF 65.8 mio
- excédents : CHF 14.5 mio

Ce n'est tout simplement pas correct.

En effet, il est mensonger de prévoir des revenus de 6 millions inférieurs au réel 2006 tout en maintenant les centimes à 45, et en affirmant de surcroît que "la conjoncture est favorable". Le budget 2008 s'établit essentiellement sur les chiffres approuvés par les comptes 2006. La baisse de 3 centimes additionnels équivaldrait approximativement à des revenus diminués d'un montant de 3 millions. La dette étant liquidée, il n'y a pas de raison de soustraire cette somme des poches des contribuables meyrinois.

En conclusion

J'ai proposé en commission des finances de maintenir les chiffres du budget tels que présentés, mais d'être cohérent avec les résultats enregistrés en mai 2007 des comptes 2006 et d'abaisser les centimes additionnels de 2 centimes, soit de les faire passer de 45 à 43. En acceptant cette baisse, on se prive il est vrai d'environ 2 millions de recettes (soit 80,4 mio - 2 mio = 78.4 mio), ce qui nous laisse néanmoins encore entrevoir un "bénéfice" budgété de 4 millions.

Comme relevé en préambule, cette proposition n'a pas été retenue, mais je reste convaincue qu'une baisse des centimes additionnels devra s'imposer, ne serait-ce que pour tenir les engagements pris lors de la campagne électorale de ce printemps par certains.

Enfin, je remercie l'administration pour l'ensemble des documents présentés ainsi que la clarté de ceux-ci."

Mme Riman fait part de la position d'A gauche toute :

"Il n'est pas nécessaire de répéter tous les chiffres connus et je ne vais pas vous endormir avec une déclaration sans fin. Je voudrais juste soulever quelques points que notre groupe AGT juge importants.

Tout d'abord, nous constatons une augmentation des revenus de la petite enfance, laquelle est due essentiellement à une décision antisociale en augmentant le barème des crèches et garderies. Nous jugeons cette décision injustifiée ! Nous regrettons aussi un manque de transparence en ce qui concerne les charges salariales de la petite enfance. Cependant, nous saluons la décision de réorganiser la garderie de l'Arc-en-ciel et de faire des travaux à la crèche des Boudines, mais nous sommes étonnés qu'on nous ne rapporte pas plus de détails. Je vous rappelle que, à l'Arc-en-ciel, les classes ne sont même pas équipées de l'eau chaude sauf les deux pour les tout-petits. Si on désire réorganiser cette structure en demi-crèche et demi-garderie, il faut alors faire quelques travaux mais nous n'en savons rien.

Mais, rassurez-vous tout n'est pas négatif. Dès 2008, les chômeurs pourront bénéficier du même tarif que les AVS pour les installations sportives. Mais il ne s'agit que d'une demi-satisfaction car la proposition de M. Hulliger de baisser le tarif d'entrée aux installations sportives pour les enfants de CHF 2.- à CHF 1.50 n'a pas abouti.

Nous dénonçons vivement les transferts de charges par l'Etat sur les communes et nous attendons toujours les détails du contrat avec la FAS'e, promis par Mme Boget.

Pour l'année 2009, nous exigeons que la rubrique "Entretien des bâtiment" soit plus détaillée.

Pour terminer, nous remercions les collaboratrices et collaborateurs de la Commune pour leur formidable travail de présentation de ce budget.

Notre groupe AGT va s'abstenir au moment du vote.

Merci de votre attention."

M. Hubert annonce que le groupe UDC votera ce budget qu'il approuve totalement.

M. Hulliger confirme avoir demandé de ne pas augmenter le tarif des entrées et des cartes de 10 entrées aux installations sportives pour les enfants afin de ne pas désavantager certaines familles qui préfèrent ces cartes aux abonnements individuels. En conséquence, il demande que le tarif des entrées enfants soit fixé à CHF 1.50 et celui des cartes de 10 entrées à CHF 10.50.

D'autre part, il reconnaît que l'administration a fait de gros efforts pour améliorer la présentation du budget mais note qu'en contrepartie, il est parfois difficile de s'y retrouver, certains documents fournis n'étant pas très compréhensibles. De plus, il arrive que des documents n'aient pas été mis sur CMNet. En conséquence, il s'abstiendra de voter ce budget.

Suite à une question de M. Schweizer, **M. Hulliger** fait remarquer que le prix des entrées peut être modifié sans qu'il soit besoin de rectifier la ligne budgétaire concernée puisque le nombre d'entrées à la piscine est aléatoire.

Plus personne ne demandant la parole, **M. Schweizer** met donc au vote l'**amendement** proposé par M. Hulliger qui consiste à modifier les tarifs d'entrées aux installations sportives comme suit :

Entrées enfants/AVS/AI CHF 1.50 au lieu de CHF 2.-
Abonnements de 10 entrées : CHF 10,50 au lieu de CHF 15.-

Cette proposition est **REFUSEE PAR 11 NON, 10 OUI ET 6 ABSTENTIONS.**

Il est ensuite procédé au vote du budget, **M. Schweizer** précisant que la délibération n°35a/2007 doit être votée en premier lieu :

a) **Délibération n° 35a/2007**

relative aux indemnités allouées en 2008 aux maire, conseillers administratifs et conseillers municipaux

Vu l'articles 30, al. 1 lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le projet de budget pour l'année 2008;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 novembre 2007,

D E C I D E

PAR 26 OUI ET 1 NON

1. de fixer les indemnités allouées aux maire et conseillers administratifs à CHF 299'590.-;
2. de fixer les indemnités allouées aux conseillers municipaux à CHF 270'500.-;
3. de porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2008 suivantes:
02.300 Indemnités aux maire et conseillers administratifs;
01.300 Indemnités aux conseillers municipaux.

b) **Délibération n° 34a/2007**

relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2008, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu les articles 30, al. 1 lettres a, b et g, 70, al. 1 lettres a et b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

Vu le budget administratif pour l'année 2008 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan des investissements;

Vu la délibération N° 50a/1999 décidant de fixer 100 centimes additionnels en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens dû en 2000 pour les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la Commune, votée par le Conseil municipal le 5 octobre 1999;

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 74'423'871.- aux charges et de CHF 74'432'750.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 8'879.-;

Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 10'919'839.-, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 10'910'960.- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de CHF 8'879.-;

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2008 s'élève à 45 centimes;

Attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2008 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la Commune s'élève à 100 centimes;

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 34'456'650.- aux dépenses et de CHF 3'387'500.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élèvent à CHF 31'069'150.-;

Attendu que les investissements nets de CHF 31'069'150.- sont autofinancés pour un montant de CHF 10'919'839.-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 20'149'311.-;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 20 novembre 2007,

D E C I D E

PAR 21 OUI ET 6 ABSTENTIONS

1. d'approuver le budget de fonctionnement 2008 pour un montant de CHF 74'423'871.- aux charges et de CHF 74'432'750.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 8'879.-;
2. de fixer le taux de centimes additionnels pour 2008 à 45 centimes;
3. de fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens dès 2008 à 100 centimes;
4. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2008 jusqu'à concurrence de CHF 20'149'000.- pour couvrir les investissements du patrimoine administratif;
5. d'autoriser le Conseil administratif en 2008 à renouveler tout emprunt arrivant à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

8. **Délibération n° 29a/2007 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 120'000.- destiné à financer la rénovation des filtres de la piscine du centre sportif municipal. Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments (M. Brulhart, S)**

M. Brulhart donne lecture du rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments du 18 octobre 2007, tenue sous la présidence de M. de Préville et en présence de M. Devaud, conseiller administratif, et de M. Genequand, chef de service.

"Après avoir procédé aux salutations d'usage, M. de Préville donne la parole à M. Devaud qui précise que le système de purification d'eau de la piscine du centre sportif date de sa construction en été 1979 et, donc, afin d'assurer une qualité optimale de l'eau, tout le système de filtration doit être remplacé.

Des plans et une série de photos exposés par M. Genequand, montrent le fonctionnement d'une piscine et de son système de filtration.

Une discussion autour des différents systèmes de filtration des piscines de Meyrin s'ouvre. Cela a pour effet de déclencher une question à propos d'un éventuel système plus écologique et plus agréable pour les utilisateurs que celui prévu (c'est-à-dire des systèmes identiques) comme des désinfections au brome ou à l'ozone.

Le président met aux voix la proposition suivante : la commission est-elle d'accord de demander au Conseil administratif de faire une étude sommaire sur les possibilités d'amélioration du système de désinfection des piscines ?

A l'unanimité cette proposition est acceptée.

Le président met ensuite la délibération 29/2007 aux voix.

Les commissaires, à l'unanimité, acceptent d'ouvrir un crédit de CHF 120'000.- pour rénover le système de filtration de la piscine du centre sportif."

M. Haldemann annonce que le groupe radical approuvera cette délibération.

Personne d'autre ne désirant prendre la parole, **M. Schweizer** met au vote la **délibération° 29a/2007**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 120'000.- destiné à financer la rénovation des filtres de la piscine du centre sportif municipal

Vu l'état d'usure du sable des filtres de la piscine du centre sportif municipal;

Vu les remarques formulées par certains usagers sur l'état trouble de l'eau après chaque cycle de rinçage des filtres;

Vu la volonté de maintenir nos installations sportives en bon état;

Vu les offres reçues par les services communaux;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application du 31 octobre 1984;

Vu le rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 novembre 2007,

DECIDE

PAR 25 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 120'000.-** destiné à financer la rénovation des filtres de la piscine du centre sportif municipal,
2. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
4. d'amortir la dépense nette prévue en 10 annuités, de 2008 à 2017, qui figurent au budget de fonctionnement sous la rubrique No 34.221 "Amortissement des crédits d'investissements".

* * *

9. **Délibération n° 36/2007 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 40'000.- destiné à couvrir le déficit du club de basket masculin "Meyrin-Grand-Saconnex" pour la saison 2006/2007. Rapport de la commission des sports (Mme Girardet, AIM)**

Mme Girardet donne lecture du rapport de la commission des sports du 18 octobre 2007, tenue sous la présidence de M. Hernot et en présence de M. Devaud, conseiller administratif, et M. Genequand, chef de service.

"A l'ordre du jour : audition du comité du Club de Basket Meyrin-Grand-Saconnex : demande de prise en charge du déficit 2006–2007

M. Devaud rappelle que depuis quelques années, les clubs d'élite peuvent obtenir une prise en charge de leur déficit, qui s'est faite sous forme de prêt pour le FC Meyrin et le CPM par exemple. Sont concernés plus particulièrement les clubs évoluant en ligue nationale. Ces demandes doivent être traitées souvent dans l'urgence et la commission des sports n'a pu prendre le temps de définir une politique de base sur ce sujet. Deux commissions des sports ont été convoquées en fin de législature précédente pour définir la politique que la Commune veut adopter pour les clubs d'élite. La décision avait été prise de ne pas accorder automatiquement des crédits supplémentaires aux clubs d'élite qui en faisaient la demande, mais de soumettre cette décision à la commission des sports sur présentation des comptes.

Concernant le MGS, ce déficit est couvert à parts égales par Meyrin et Grand-Saconnex.

Nous poursuivons avec l'audition du comité et M. Stuker donne quelques explications sur le budget. Après une saison 2006-2007 difficile, l'objectif du club étant de se classer dans les huit premiers, il n'est arrivé qu'en 9^{ème} position, il a fallu modifier l'équipe qui était composée de Suisses et d'étrangers. Le club privilégie les joueurs suisses et ne dispose que de trois étrangers. Cela se traduit dans les résultats, contrairement à d'autres équipes qui ont de nombreux "mercenaires".

Les performances sportives ont bien évidemment des incidences sur les recettes. Les entrées de la billetterie étaient évaluées à CHF 30'000.- et n'ont atteint que CHF 20'000.-; la buvette a rapporté CHF 5'000.- alors que CHF 10'000.- figuraient au budget. De plus un sponsor a réduit sa participation. Quant aux dépenses, tout a été fait pour les réduire et le but a été atteint.

Au final, les comptes se soldent par un déficit d'environ CHF 80'000.-. Le club demande à Meyrin de combler ce trou à raison de CHF 40'000.-, l'autre moitié étant déjà accordée par le Grand-Saconnex.

A la question d'un commissaire constatant que le prochain budget prévoit déjà un déficit de CHF 100'000.-, M. Genhart lui répond que le club a un des plus petits budgets de la LNA. Il a encore bon espoir de trouver des sponsors mais actuellement cette démarche est difficile. Jusqu'ici, de nombreux contacts n'ont pas eu les résultats escomptés. C'est d'autant plus ardu que le club travaille avec des bénévoles. La recherche sérieuse de sponsors est un travail à plein temps.

Le budget 2007-2008 a été modifié en fonction des résultats 2006-2007. En ce qui concerne l'effectif, il se compose de 12 joueurs dont 3 Américains et 4 sélectionnés parmi les juniors. Il y a un joueur suisse confirmé. Le salaire varie entre CHF 300.- et de US\$ 2'500.- pour les Américains. Tous les joueurs ont un autre travail rémunéré, sauf les Américains. Un commissaire suggère que la Commune accorde la somme demandée mais qu'elle en soit remboursée si la contribution de la Fondation du casino arrive.

M. Devaud dit avoir participé à une séance de la Fondation du casino il y a une quinzaine de jours. Les dossiers sont là et il faut traiter toutes les demandes relatives au sport, à la culture et aux actions sociales. Il annonce que les structures sont en place mais que rien ne garantit que les premiers dons seront versés en 2008.

Un commissaire rappelle que la Fondation du Casino est à but non lucratif. Peut-on utiliser les dons pour des salaires ?

Le club ne compte pas sur l'argent du Casino pour payer les salaires. Les recherches de nouveaux joueurs américains sont en cours. Au moment d'établir le budget, 4 Américains étaient prévus, actuellement ils ne sont plus que 3.

A la demande si le club a tissé des liens avec la FIBA (Fédération internationale de basket) basée à Cointrin, la réponse est non, ce lien n'a pas été exploité. Mais l'organisation d'un tournoi en septembre est prévue avec le soutien de la FIBA.

L'aéroport est le sponsor principal avec une contribution de CHF 100'000.-.

Le président rappelle qu'à Meyrin il y a eu un grand engouement pour le basket. Les Meyrinois se déplacent volontiers pour assister aux matches qui se déroulent au Grand-Saconnex. même sans transports organisés.

Un commissaire demande pour quelle raison l'engagement de joueurs américains est si important. On lui répond que le niveau des américains est incomparable avec ceux des Suisses et permet très souvent de faire la différence. Le souhait du club serait d'avoir davantage de joueurs suisses, mais c'est difficile si l'on veut avoir une équipe équilibrée, l'idéal serait d'avoir un mécène à la tête du club.

Les invités s'étant retirés, il s'ensuit une discussion entre les commissaires. Le Grand-Saconnex est entré en matière et il est normal que Meyrin suive ceci d'autant plus que force est de constater la gestion saine du club et son souci de transparence vis à vis de la Commune. Il s'agit de conserver une équipe phare motivante qui attire les jeunes.

M. Devaud rappelle que cette aide est ponctuelle.

Une commissaire désire aussi qu'une nouvelle discussion sur le fond du problème de la subvention aux clubs d'élite soit relancée, proposition refusée par le président qui ne veut pas revenir sur les décisions prises antérieurement par la commission.

Le président relève que le MGS est une entité particulière, soutenue par deux communes. Si on ne la soutient pas, alors il faut par honnêteté que le nom de Meyrin soit aussi retiré du nom du club.

La parole n'étant plus demandée, le président met aux votes

L'ouverture d'un crédit de CHF 40'000.- pour combler la moitié du déficit du club de basket MGS.

La proposition est acceptée par 6 oui, 1 non et 2 abstentions.

Le projet de délibération vous est donc présenté ce soir."

M. Hernot propose une légère modification dans le décide de la délibération.

M. Charprier rappelle que son groupe est favorable au soutien financier des clubs afin que le plus grand nombre de Meyrinois puisse pratiquer un sport mais n'est pas d'accord de couvrir le déficit des clubs d'élite. Par conséquent, les membres d'A gauche toute refuseront cette délibération.

M. Hamann donne connaissance de la position de son parti :

"Le PDC a toujours soutenu les clubs sportifs de notre commune et tient toujours à le faire. Cependant, pour cette demande il tire la sonnette d'alarme. Cette subvention ne doit pas devenir du sponsoring. En effet, lors de l'examen des comptes du club en question, nous nous sommes aperçus que les dépassements de charges étaient déjà prévus lors de l'établissement du budget de fonctionnement de la saison sportive. De plus, pour la saison suivante, ce même dépassement y figure toujours.

Nous mettons alors en garde le club. Pour cette année, le dépassement a été réalisé. Nous ne pouvons que subvenir à cette dette. Pour la saison suivante, nous demandons au club de revoir son budget à la baisse s'il veut que la Commune, respectivement le Conseil municipal, entre en matière pour la couverture d'un déficit éventuel. Nous n'acceptons pas de nous trouver devant un fait accompli.

Je demande un amendement en ce sens si le Conseil couvre le déficit qui nous occupe ce soir.

Un courrier doit être écrit par le Conseil administratif à ce club pour demander un budget modifié où les comptes sont équilibrés ou bénéficiaires si ce dernier veut obtenir la possibilité de présenter une demande de subventionnement pour la saison prochaine.

Je vous rappelle que d'autres clubs pourraient être intéressés par ce mode de financement. Il suffit simplement d'augmenter ses charges d'exploitation pour obtenir le sponsoring de la Commune.

En conclusion, le PDC votera cette demande favorablement. Il vous demande de soutenir son amendement."

Mme Schweizer fait la déclaration suivante :

"Pour faire suite à la demande de l'équipe masculine de Meyrin-Grand-Saconnex Basket qui évolue en ligue nationale A, les responsables du club nous ont présenté en commission des sports leurs comptes de l'exercice 2006-2007. Il en ressort un déficit qui se monte à CHF 81'290.-.

La commune du Grand-Saconnex a déjà voté un crédit pour la prise en charge de la moitié de leur déficit, soit CHF 40'000.-.

La commission des sports de notre commune a voté favorablement la prise en charge de la moitié restante du déficit annoncé, arrondi à CHF 40'000.-.

Le groupe radical acceptera de voter ces CHF 40'000.- mais demande au club de tout faire pour éviter la spirale des déficits continuels."

Comme mentionné dans le rapport de Mme Girardet, **M. Hernot** considère que les membres de cette législature devront se pencher sur la politique de soutien aux clubs d'élite.

Quoi qu'il en soit, le groupe socialiste va dans le même sens que M. Hamann et approuvera son amendement.

M. de Préville annonce que les Verts de Meyrin-Cointrin ne s'opposeront pas à cette délibération et souhaitent profiter de cette occasion pour rappeler le besoin de définir une politique claire sur le financement des clubs d'élite. En effet, le nombre de sponsors tend à s'amenuiser, phénomène qui risque de s'aggraver en cas de récession.

La parole n'est plus demandée et **M. Schweizer** met tout d'abord au vote l'**amendement** proposé par M. Hamann qui consiste à rajouter un 4^e point au "décide", à savoir :

- qu'un courrier devra être écrit par le Conseil administratif à ce club pour demander un budget modifié où les comptes sont équilibrés ou bénéficiaires si ce dernier veut obtenir la possibilité de présenter une demande de subventionnement la saison prochaine.

Cet amendement est **APPROUVE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

M. Devaud tient encore à indiquer que deux commissions se sont réunies lors de la législature précédente, qui ont décidé de ne pas entrer en matière sur le subventionnement des clubs d'élite mais d'accepter de cas en cas la couverture d'éventuels déficits. Il ne trouve cependant pas acceptable que les projets de budget présentés à la commission prévoient d'ores et déjà un déficit.

Aussi, il considère que la proposition de M. Hamann est intéressante dans la mesure où elle montrera aux clubs que le Conseil municipal ne comblera pas toujours les déficits, ce qui les incitera à avoir une gestion rigoureuse.

M. Schweizer met ensuite au vote la délibération n° 36/2007

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 40'000.- destiné à couvrir le déficit du club de basket masculin "Meyrin-Grand-Saconnex" pour la saison 2006/2007

Vu la décision du Conseil municipal de demander de traiter les éventuels déficits des clubs d'élite sous la forme d'une délibération;

Vu les comptes présentés par le club de basket masculin "Meyrin-Grand-Saconnex" évoluant en LNA;

Vu l'engagement de la commune du Grand-Saconnex à l'égard du club de basket "Meyrin-Grand-Saconnex";

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des sports;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 novembre 2007,

D E C I D E

PAR 24 OUI, 2 NON ET 1 ABSTENTION

1. d'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2007 de **CHF 40'000.-** destiné à couvrir le déficit du club de basket masculin "Meyrin-Grand-Saconnex",
2. d'autoriser le Conseil administratif à prélever cette somme sur les disponibilités communales et à l'imputer dans le budget de fonctionnement 2007 sur le compte 34.600.365.26;
3. que ce crédit budgétaire supplémentaire 2007 devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette;
4. qu'un courrier devra être écrit par le Conseil administratif à ce club pour demander un budget modifié où les comptes sont équilibrés ou bénéficiaires si ce dernier veut obtenir la possibilité de présenter une demande de subventionnement la saison prochaine.

La séance est suspendue de 20h25 à 21h10.

* * *

(Arrivée de MM. Aebischer et Robert)

10. **Délibération n° 19/2007 relative au projet de plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit sur le territoire communal. Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement (M. Iswala, S)**

M. Iswala donne lecture du rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement, tenue en présence de MM. Wermelinger et Levental, de l'administration cantonale :

"M. Wermelinger, chef du service de l'information du territoire, dans son intervention essaye de nous expliquer l'objet, le cadre de la présentation sur la problématique du bruit. La remise en question, en cause d'une série de plans adoptés par le Conseil d'Etat depuis de nombreuses années par le Tribunal administratif au niveau de l'application de l'**ordonnance sur la protection du bruit – degré de sensibilité (OPB-DS)** a conduit le canton à créer une **commission cantonale de protection contre le bruit avec comme prérogative d'être consultés**. Et depuis 2004, les plans sont mis à l'enquête et présentés à cette commission.

S'agissant de la commune de Meyrin-Cointrin, l'enquête publique du 27 avril 2007 au 27 mai 2007, deux observations sont restées irrecevables par le Département, dont l'une par rapport à l'aéroport et la deuxième provenant des habitants en zone villas.

Dans le cas où la Commune préaviserait le plan présenté ce soir, la procédure, selon M. Wermelinger, suivrait son cours en commençant par la procédure d'opposition, suivie par l'adoption par le Conseil d'Etat. Actuellement, 17 communes sur 45 ont été consultées. Trois d'entre elles, Genève, Lancy et Carouge ont fait recours et le Tribunal fédéral doit statuer.

A quoi s'applique ou non le principe de l'OPB – DS ?

Les degrés de sensibilité ou les DS selon M. Levental, régissent les installations fixes telles que les routes et les voitures, les aéroports, les stands de tir, les zones agricoles et viticoles et les installations militaires. Et **l'ordonnance sur la protection du bruit (OPB) fixe les limites d'immiscions**. Par exemple, pour les bâtiments sensibles comme les logements, les valeurs sont estimées à fenêtres ouvertes (chambre, cuisine, séjour). Par contre **l'OPB** ne s'applique pas aux bruits intérieurs, bruits de comportement, bruits naturels, bruits de manifestations, bruits des machines mobiles, bruits de chantiers et bruits des parcs publics.

L'article 43 de **l'OPB** fixe **quatre degrés de sensibilité (DS)** qui sont les suivants :

DS I : Zones qui requièrent une protection accrue contre le bruit : exemple zone de détente. **DS II** : notamment zones d'habitation, zones peu bruyantes, et **DS III** : zones mixtes, moyennement bruyantes, logements admis et enfin le **DS IV** : zones où sont admises des entreprises fortement gênantes comme zones industrielles.

Pour chacun de ces degrés de sensibilité, **l'OPB** exprime en décibels trois niveaux d'exposition différents pour les périodes jour et nuit. Ces niveaux sont **les valeurs de planification** qui permettent d'avoir des critères à partir desquels on peut ou non créer une zone à bâtir. **Valeur limite d'immiscions** et enfin **valeur d'alarme** qui permet de déterminer l'urgence des mesures à prendre, par exemple une des solutions serait le double vitrage.

S'agissant du bruit des routes, le constat dans la commune de Meyrin-Cointrin est que le problème du bruit est concentré sur les grands axes souligne M. Levental. Aucune route communale n'est à assainir à Meyrin. Par conséquent aucun frais n'est à prévoir.

Concernant le **cadastre du bruit des avions** : aucune construction et aucun logement ne peut être autorisé pour des raisons de sécurité. Aussi il est exclu de créer du logement derrière l'aéroport mais, en revanche, il serait envisageable de créer une zone d'activités. Dans la zone de la gravière, **la valeur de planification** n'autorise pas la création de zones à bâtir. Cependant, le canton a ouvert les vannes en matière de construction de logements sous forme de dérogations sans excéder un dépassement de plus de 3 décibels, par exemple en zone **DS II** près de la Citadelle.

Meyrin ne rencontre pas de problème concernant le bruit des trains. Il en est de même dans les pools des activités économiques pour les zones agricoles en cohabitation avec les zones industrielles.

Le président ouvre le débat. Un commissaire est sidéré à l'idée que l'on présente un plan qui, s'il est voté ou non par le Conseil municipal, sera appliqué. Et concrètement, il aimerait savoir quelle est la marge de manœuvre de la Commune ? La même remarque est partagée par un autre commissaire qui, en outre, a le sentiment que l'on veut nous confier la responsabilité du plan et fait aussi constater que la Commune a tout intérêt à avoir un DS le plus bas possible pour pouvoir continuer à développer la cité.

M. Wermelinger comprend la pertinence des remarques des commissaires, mais précise que ce n'est pas le canton qui a légiféré. Il reconnaît que plusieurs communes ont fait la remarque d'avoir le sentiment d'être placées devant le fait accompli. La procédure prévoit un délai de 45 jours pour préavis mais si la Commune ne préavis pas, le canton va quand même de l'avant. La Commune a toutefois la possibilité de reconsidérer un **DS**. Aussi qu'en l'absence de validation de plan, la Commune peut s'opposer de cas en cas. La loi prévoit cette procédure répond M. Levental.

En outre, la marge de manœuvre dont bénéficiaient à la fois les communes et les cantons a été restreinte suite aux décisions du Tribunal administratif, raison pour laquelle le Conseil d'Etat a créé une commission qui pourrait étudier des propositions de modifications selon M. Wermelinger. Le **DS des zones blanches sur le plan correspond au DS III**.

Plusieurs commissaires continuent à exprimer leur déception étant donné qu'ils n'ont pas le droit de donner leur avis. Un des commissaires fait allusion au tram et pense qu'il émet certaines émissions. Pourquoi le canton vient si tard à Meyrin avec le plan d'affectation et il aimerait savoir à quoi correspond la bande rouge sur l'avenue de Mategnin ? Il n'a pas de **DS** indiqué pour plusieurs zones fait remarquer un autre commissaire.

Bien au contraire selon M. Levental, le tram permet de réduire les émissions considérablement. M. Wermelinger propose de transmettre le plan avec tous les DS. Quant à la bande rouge sur l'avenue de Mategnin, celle-ci correspond à un bruit qui ne permet pas de respecter les valeurs limites. Dans le cas présent, on fait le **DS II** déclassé **DS III**.

Le président lève la séance à 22h20 et une autre séance est prévue au cours de laquelle trente minutes seront consacrées pour donner un préavis.

C'est ainsi dans la séance du 7 novembre 2007, avant de préavis, le président ouvre le débat sur les interrogations encore des commissaires.

Les doutes de plusieurs commissaires subsistent sur plusieurs points, par exemple : est-ce que le plan des **DS** correspond aux plans de zones ? Certains commissaires constatent que l'on s'apprête à se prononcer sur un plan qui fait complètement abstraction de l'aéroport sans aucun document explicatif à ce sujet

et rappellent les nuisances sonores dues au trafic aérien. Un commissaire cite l'exemple de la Citadelle qui est classée en **zone 5** de construction (**DS II**) alors qu'en **valeur sonore**, elle est classée au sud **en valeur d'alarme**, ce qui signifie qu'elle est dans une zone non constructible. La corrélation existe avec les plans de zones, rassure M. Morand, qui ajoute qu'il existe une commission du bruit qui a pour mission d'émettre des avis sur les secteurs dits sensibles qui font l'objet de recours. Il relève aussi qu'en cas de désaccord de la Commune, toute autorisation comporte une voie de recours supplémentaire. En ce qui concerne l'aéroport, les courbes de bruit de l'aéroport représentent une contrainte pour l'aéroport et ne figurent donc pas sur ce plan. L'aéroport est lié par ces courbes et ne doit pas les dépasser. En effet, dans l'ancienne approche, on voyait une fusion des deux plans. Mais suite à des recours, il a été décidé de dissocier les deux problématiques. Il ajoute aussi que 36 capteurs ont été posés entre Bellevue et Vernier pour établir un plan précis sur les bruits de l'aéroport.

Malgré plusieurs interrogations des commissaires sans réponses convaincantes, le président met au vote la délibération; celle-ci est approuvée par 7 oui, 1 non et 2 abstentions."

M. Charpier s'étonne que les courbes de bruit de l'aéroport aient été exclues du plan alors qu'elles figuraient dans une présentation faite en commission au début de l'année. Il le comprend d'autant moins que la plupart des habitants de la Commune doivent subir les nuisances sonores de l'aéroport qui s'ajoutent aux autres bruits.

De plus, il trouve que la situation n'est pas claire et n'accepte pas que ce plan soit appliqué quel que soit le vote de la Commune. Il note également qu'il n'y a aucune garantie que l'Etat réduise les nuisances sonores occasionnées par l'avenue de Mategnin. En conséquence, il ne votera pas cette délibération.

M. Hulliger va dans le même sens. Il ne comprend pas que la marge de manœuvre de la Commune soit inexistante et que les nuisances des avions ne soient pas évoquées dans le plan. Aussi, il refusera également ce projet, ce qui n'engage à rien puisqu'il sera de toutes façons appliqué.

Mme Ecuyer :

"Après divers essais quelque peu fumeux, le dernier plan présenté a déjà franchi le cap de la commission cantonale de protection contre le bruit et la mise à l'enquête publique. Si l'on veut aboutir rapidement à son adoption par le Conseil d'Etat, comme le Conseil municipal n'a pas grand-chose à dire, il est opportun de préavisier cette délibération pour que la procédure d'opposition, dernière étape du processus, puisse avoir lieu."

M. de Préville fait la déclaration suivante :

"Les Verts de Meyrin-Cointrin apprécient que le bruit soit considéré et traité comme une nuisance. Ils se réjouissent que les autorités fédérales et cantonales s'occupent de cette question. Toutefois en ce qui concerne la délibération qui nous est soumise ce soir, ils s'abstiendront car ils la trouvent peu claire et doutent de son efficacité, tant dans la lutte contre le bruit que dans sa prévention. De plus, ils ne comprennent pas en quoi leur vote est indispensable."

M. Dumalle s'étonne également qu'il n'y ait aucune trace des nuisances de l'aéroport bien que celles-ci soient très importantes. Comme le plan ne prévoit rien pour inciter l'aéroport à réduire le bruit des avions, dont les plus bruyants sont soumis à des taxes, il s'opposera à ce projet.

M. Chambers, qui regrette aussi l'omission des courbes de bruit de l'aéroport, n'est pas certain que le vote de la Commune n'ait aucune valeur. En effet il a appris que certaines communes avaient engagé des ingénieurs afin qu'ils établissent un cadastre du bruit, ce qui est plus précis que le plan présenté ce soir. Il regrette donc que la Commune ne réalise pas un tel cadastre qui pourrait être intégré dans le plan directeur communal.

Quant aux documents remis aux conseillers municipaux, il a constaté que la légende accompagnant le plan ne correspondait pas à son agrandissement et aimerait avoir des explications à ce sujet. En outre, il aimerait savoir si les normes sont les mêmes pour l'EMS prévu à Cointrin que pour les logements dans la Commune.

M. Sansonnens mentionne que les courbes liées au bruit de l'aéroport figuraient effectivement sur les plans datant de mars 2006 remis aux conseillers. Toutefois, plusieurs arrêtés du Tribunal administratif ont été pris entre-temps, suite aux réactions de propriétaires par rapport à ces courbes de bruit, et il a été donné tort à l'administration cantonale quant à l'utilisation directe de ces données. En effet, ces limites de bruit sont destinées principalement aux compagnies d'aviation et autorités aéroportuaires, qui doivent les respecter et, dans certains cas, financer des aménagements afin de réduire les nuisances sonores.

M. Sansonnens explique que des problèmes sont apparus lorsqu'il s'est agi de faire correspondre les courbes de bruit avec les zones. Certains secteurs, tel le quartier de la Citadelle, auraient alors dû être transformés en zones industrielles, ce qui aurait posé des problèmes de gestion des parcelles et l'incompréhension des habitants.

En conséquence, le procédé a été simplifié et les courbes de bruit existent toujours mais ne figurent plus sur les plans. Il a été décidé de maintenir les zones villas existantes et la cité de Meyrin en zone DS II, et d'attribuer un DS III dans les zones à construire en accordant des dérogations de cas en cas, ce qui permet de placer tous les différents acteurs concernés sur un pied d'égalité. Cette simplification du système offre une plus grande souplesse quant à l'appréciation de ces zones et **M. Sansonnens** précise encore qu'il n'y aura pas forcément plus de bruit dans une zone DS III que une zone DS II. Il ajoute qu'une commission a été constituée pour traiter les problèmes au moment des nouvelles réalisations et que, dans les zones blanches, les degrés de sensibilité au bruit seront définis au fur et à mesure des projets prévus. Quant au fait de voter ou pas ce plan, celui-ci sera mis à l'enquête publique dès qu'il aura été approuvé par le Conseil municipal et il sera alors temps de prendre note des éventuelles remarques.

En ce qui concerne l'avenue de Mategnin qui est en zone DS III, **M. Sansonnens** relève que l'on peut limiter le bruit en changeant le revêtement de la route. Il est également possible de construire des murs de protection, ce qui est difficile en milieu urbain, ou encore de modifier les bâtiments, ce qui est plus coûteux. L'Etat a voté un crédit de CHF 85 mio, sur 12 ans, pour modifier les routes cantonales mais il est impossible de dire quand la route de Mategnin va être assainie.

En conclusion, **M. Sansonnens** note qu'il est certes possible de refuser ce plan ou d'y rajouter les courbes de bruit mais que ce nouveau plan tient compte des arrêtés du Tribunal administratif et permet d'avoir une plus grande souplesse de discussion par rapport au document de 2006 qui posait des problèmes insolubles.

Pour **M. Iswala**, la Commune n'est pas vraiment mise devant le fait accompli puisqu'elle disposera de 45 jours pour donner son préavis. De plus, elle aura la possibilité de reconsidérer les degrés de sensibilité et de faire opposition lors de l'établissement des plans localisés de quartier. Enfin, il apprécie le fait qu'une commission ait été créée permettant d'étudier les propositions de modifications.

Compte tenu de tous ces éléments, le parti socialiste acceptera ce plan.

M. Hulliger a néanmoins de la peine à comprendre que la cité soit en zone DS II alors que le futur quartier des Vergers ainsi que Mategnin sont en zones DS III, ce qui le conforte dans son refus.

Mme Ecuyer aimerait savoir les conséquences d'un refus du Conseil puisque c'est l'Etat qui, de toutes façons, a le dernier mot sur ce dossier.

M. Chambers réitère sa question quant aux différences sur les documents. En outre, il a relevé des erreurs de zoning à Cointrin étant donné que des zones actuellement en zones de développement 3 sont en zone DS II sur le plan.

M. Sansonnens répond que deux carrés ont été rajoutés sur la feuille A4, qui ne figurent pas sur le plan, vraisemblablement parce que certains éléments peuvent changer en fonction des communes.

Quant à la question de Mme Ecuyer, **M. Sansonnens** juge préférable d'approuver ce genre de document qui sera utilisé de cas même s'il est refusé. Comme l'a relevé M. Iswala, la Commune pourra rediscuter de ces zones lors de l'adoption des plans localisés de quartier puisqu'une commission a été créée pour régler les problèmes liés au bruit. Si le Conseil refuse cette délibération, l'Etat en déduira qu'elle ne s'intéresse pas à cette problématique et, si elle émet une remarque à l'avenir, il lui sera reproché de n'avoir pas accepté les bases déterminées.

Enfin, **M. Sansonnens** rappelle que cette problématique est ancienne et que des documents antérieurs montrent la difficulté d'associer les lignes de bruit avec les quartiers. Il a donc été décidé de reprendre les zones telles que définies au départ avec la cité en zone DS II. Les zones en développement passent en zone DS III, avec la possibilité de les modifier en fonction des activités et constructions prévues.

M. Charpier trouve absurde de mettre le quartier des Vergers en zone DS III, alors qu'il est éloigné de l'aéroport, de même que Mategnin qui est déjà construit. Il n'est donc pas d'accord de voter aveuglément ce projet et aimerait que l'Etat explique ses décisions. De plus, il propose de demander au canton de s'engager à assainir l'avenue de Mategnin rapidement et non pas d'ici 12 ans.

M. Sansonnens propose de renvoyer cette délibération en commission où un spécialiste sera convoqué afin de répondre aux différentes questions. Comme il l'a déjà dit, les problèmes seront discutés au fur et à mesure des plans localisés de quartier en fonction de la destination des réalisations.

Plus personne ne demandant la parole, il est passé au vote du renvoi de la **délibération n° 19a/2007** à la **commission d'urbanisme, mobilité et logement**.

Cette proposition est **ACCEPTÉE A LA MAJORITÉ ÉVIDENTE**.

* * *

11. **Délibération n° 32a/2007 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 692'560.- destiné à financer la rénovation des chaufferies et la réalisation d'un réseau de chauffage pour alimenter en chaleur les vestiaires C1 et C2, le nouveau stade ainsi que les futures installations du boulodrome et du restaurant. Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments (M. Hulliger, AIM)**

Ce point est reporté à une prochaine séance.

* * *

13. **Délibération n° 33a/2007 relative au projet de surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau. Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement (Mme Ecuyer, R)**

Mme Ecuyer donne lecture du rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement du 7 novembre 2007, tenue sous la présidence de M. Tremblat et en présence de M. Sansonnens, conseiller administratif, et de MM. Morand et Vaucher de l'administration.

"Le président ouvre la séance et passe la parole à M. Vaucher. Ce dernier nous précise que ce projet s'appuie sur des bases légales fédérales et cantonales et que ce dossier a fait l'objet d'une enquête publique qui n'a donné lieu à aucune observation. Le projet vise à permettre l'accès des cours d'eau au public, à garantir un habitat protégé pour la faune et à sécuriser les biens et les personnes en période de crues. Cela signifie qu'il n'est pas autorisé de construire quoi que ce soit en bordure des cours d'eau à une distance qui varie de 10, 30 ou 50 mètres selon l'importance du débit. La mesure se prend à la perpendiculaire de la rive, au niveau moyen de l'eau. Des dérogations peuvent être accordées uniquement pour des éléments d'intérêt général tels que passerelle, station de pompage, passe à poisson, etc.

La loi ne concerne pas les cours d'eau enterrés, ni les canalisations, ni les retenues d'eau artificielles telle que le lac des Vernes. Pour celui-ci cependant, au cas où une faune intéressante viendrait à s'y développer, ce serait au service de la protection de la nature de prévoir des mesures particulières.

Sur la commune de Meyrin, seul le Nant de la Maille situé le long de la frontière, près du Terrain Jakob, en zone de bois et forêts et zone agricole, est à l'air libre sur une partie de son parcours et donc concerné par cette délibération. L'interdiction de construire est de 30 mètres du côté suisse. Nous n'avons pas de précisions sur les bases légales françaises.

Les deux autres cours d'eau meyrinois : le Nant d'Avril et le Nant d'Avanchet sont enterrés sur le territoire communal et n'entrent donc pas en ligne de compte pour cette délibération. Quant aux marais des Crêts et des Fontaines, ils sont classés en zone protégée et ne figurent pas dans la loi sur les eaux.

Il est demandé que la lettre d'accompagnement du préavis de la Commune mentionne la résolution n° 3/2007 déposée par les Verts en janvier 2007 qui traitait d'un projet de fusion des deux marais.

Cette demande est mise au vote et acceptée par 7 oui et 2 abstentions

La délibération n°33/2007 est alors mise au vote : **elle est acceptée à l'unanimité.**"

M. de Préville signale que les Verts de Meyrin-Cointrin voteront favorablement cette délibération. Il profite également de cette occasion pour rappeler au Conseil administratif la résolution n° 03/2007 l'enjoignant à faire pression sur les communes françaises qui ont signé les mêmes accords que la Suisse et sont donc soumises aux mêmes objectifs de protections des bas-marais.

M. Charprier indique que son parti acceptera également cette délibération et précise que l'échelle figurant sur le document est erronée.

Mme Revillet donne lecture d'une déclaration rédigée par M. Charollais :

"Il s'agit en premier lieu de se conformer aux lois fédérales (LAT et Leaux) et aux lois cantonales qui en découlent, ce qui signifie :

- permettre l'accès des cours d'eau au public et le passage le long des rives;
- l'accès des rives pour la faune doit être garanti;
- permettre l'écoulement des eaux en cas de crues.

Ceci signifie concrètement qu'il y a également interdiction de construction à 30 m., du moins du côté suisse du Nant de la Maille, étant donné que ce cours d'eau est situé sur la frontière franco-suisse. Espérons que la législation française en la matière est aussi précise que la législation suisse afin que l'objectif fixé dans la loi puisse être atteint. Nous espérons que l'information sera donnée aux communes françaises concernées.

Le groupe socialiste va accepter ce projet délibération pour les raisons suivantes :

- En donnant l'accès au public à ce cours d'eau, c'est donner une valeur d'espace public au Nant de la Maille indépendamment de sa taille. Tout le monde pourra ainsi en profiter, que ce soit pour des balades en famille ou pour étudier ce ruisseau et ses environs d'un point de vue scientifique.

- Donner l'accès à la faune permet de donner une valeur à ce lieu du point de vue de sa diversité biologique. Nous sommes ici dans une problématique de développement durable que nous ne pouvons que saluer. Ceci va également dans le sens de la mise en œuvre de l'Agenda 21 engagée par la commune de Meyrin.
- Il y a également un objectif de sécurité. L'interdiction de construire dans une zone de 30 m suit un objectif lié au débordement du cours d'eau, indépendamment de la taille du Nant de la Maille. On n'est jamais à l'abri d'une mauvaise surprise."

M. Chambers se demande quelles seraient les conséquences de la découverte d'une source d'eau actuellement inconnue en creusant dans le quartier des Vergers.

M. Sansonnens explique que la Commune est située sur un plateau morainique qui a une grande densité. Il ajoute que des sondages ont été faits montrant qu'il n'y a pas de sources à cet endroit mais uniquement des nappes superficielles.

M. Chambers aimerait savoir si ce règlement concerne également le Nant d'Avanchet, situé à Cointrin, qui est souterrain.

M. Sansonnens répond que celui-ci étant entièrement canalisé, il n'est pas touché par ces lois.

M. Dumalle a constaté que les abords du Nant de la Maille sont régulièrement souillés et que le ruisseau est parfois recouvert de mousse. Aussi, il aimerait que le Conseil administratif soulève cette question lors de réunions intercommunales.

M. Sansonnens en prend note mais relève qu'il y a très peu d'eau dans cette rivière.

Plus personne ne demandant la parole, il est passé au vote de la **délibération n° 33a/2007**

relative au projet de surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau

Vu la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT);

Vu la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT);

Vu la loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux (LEaux);

Vu la loi cantonale sur les eaux du 5 juillet 1961;

Vu l'enquête publique du 27 août au 25 septembre 2007;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement,

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 novembre 2007,

D E C I D E

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

- de préavis favorablement le projet des surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau.

* * *

12. **Délibération n° 37/2007 relative à l'indice d'utilisation du sol dans la requête en autorisation de construire N° DD 101'584-20, 20A, 20B, chemin des Picottes**

M. Schweizer annonce que le bureau propose de renvoyer ce projet en commission d'urbanisme, mobilité et logement.

La parole n'est pas demandée et il est donc passé au vote du renvoi de la **délibération n° 37/2007** à la **commission d'urbanisme, mobilité et logement**.

Cette proposition est **ACCEPTÉE A L'UNANIMITE**.

* * *

13. **Résolution n° 15/2007 relative à l'adhésion du futur quartier des Vergers au label "écoquartier"**

M. Schweizer indique que le bureau propose de renvoyer ce projet à la commission d'urbanisme, mobilité et logement et, personne ne désirant s'exprimer, il met au vote le renvoi de la **résolution n° 15/2007** à la **commission d'urbanisme, mobilité et logement**.

Cette proposition est **ACCEPTÉE A L'UNANIMITE**.

* * *

14. Résolution n° 14/2007 présentée, à titre individuel, par Mmes et MM. Dominique Aebischer, Myriam Girardet, Jacques Charpier, Mathieu Chambers, Sasa Hayes, Emile Hubert, Didier Jordan, Andrea Riman, Didier Schweizer, Adriana Schweizer et Jean-Philippe Hulliger, relative au rapport de l'expertise sur le tracé du TCMC

M. Schweizer indique que cette résolution a été remplacée en début de séance par un autre projet portant sur le même objet.

M. Hulliger explique que le Conseil a accepté un projet en 2002 avec l'idée qu'il pourrait en discuter par la suite, ce qui ne fut pas le cas. Le dossier ayant avancé entre-temps, il juge urgent de réagir bien qu'il soit souvent prétendu qu'il est trop tard pour ce faire. Il estime en outre que la population a été induite en erreur par le Conseil d'Etat et le Conseil administratif, non seulement pour le TCMC mais également dans d'autres situations.

M. Hulliger revient sur la soirée lors de laquelle le rapport d'expertise a été présenté aux habitants et qui a suscité un certain mécontentement, personne n'ayant à cette occasion défendu le tracé officiel.

Le Conseil administratif ayant pris de court les résolutionnaires, un nouveau projet est présenté ce soir afin de repartir sur de nouvelles bases. **M. Hulliger** estime en effet que le Conseil municipal doit reprendre la main sur ce dossier puisque l'exécutif ne veut pas tenir compte des doléances de la population.

Il cite quelques extraits de l'exposé des motifs du PL 10'116 déposé au Grand Conseil, à savoir :

"...il est encore temps de corriger le tracé du tram situé entre les ouvrages [de la rue Lect et du tunnel de Meyrin-village].

...la commission des transports approuva la pétition "Un tram pour tous les Meyrinois". Elle précisa qu'elle était favorable au prolongement de la ligne vers Champs-Fréchets en empruntant le tracé des lignes actuelles des bus 9 et 29 (tracé tram demandé par la pétition) comme le demandaient les pétitionnaires. Ce rapport fut adopté à l'unanimité de la commission moins une abstention (AdG).

Nous savons tous aujourd'hui, par l'information que l'AHVM a faite à tous les partis politiques, que ces engagements n'ont pas été respectés [par le Conseil d'Etat] :

- L'étude complémentaire - confiée au même ingénieur que celui qui avait déterminé le tracé d'origine et qui fut donc chargé d'expertiser son propre travail ! -...
- Aucune concertation ou discussion digne de ce nom n'a eu lieu avec les pétitionnaires, et aucune tentative de trouver un accord quant au tracé définitif ne fut faite.
- Les lettres de l'AHVM des 13 mars, 16 avril et 29 mai 2007, par lesquelles l'association demande à être enfin associée à la réflexion sont restées sans réponse - jusqu'au 27 juin 2007.

Mesdames et Messieurs les députés, nous nous devons de légiférer et de le faire dans l'urgence."

M. Hulliger en déduit qu'il est donc toujours possible d'agir et mentionne le fait que, selon l'exposé des motifs, "3000 habitants vont être moins bien lotis avec le TCMC qu'avec les bus actuels", que "malgré les recommandations univoques de la commission des transports... [on a l'impression de se retrouver devant un fait accompli]" et enfin "nous nous devons de réagir avant qu'il ne soit définitivement trop tard".

M. Hulliger cite encore un extrait d'un courrier de M. Leuenberger, conseiller fédéral chargé du département de l'énergie, des transports, de l'environnement et de la communication :

"Je prends note que vous contestez le tracé du tramway dans la commune de Meyrin, tracé approuvé par l'Office fédéral des transports au terme d'une procédure menée conformément aux prescriptions légales. Vous invoquez également une convention signée en 2006 par M. Robert Cramer, conseiller d'Etat, et la communauté d'intérêts pour les transports publics, la CITRAP. Il convient de préciser que la Confédération n'est pas partie prenante à cette convention et qu'elle ne peut dès lors pas se prononcer à ce sujet. Si la pétition que vous avez lancée aboutit, le maître d'ouvrage ne manquera pas de soumettre à l'autorité l'approbation des plans modifiés de l'infrastructure ferroviaire."

M. Hulliger en déduit que, contrairement à ce qui a été dit, il est encore temps de réagir puisque que le Conseil fédéral est tout à fait disposé à modifier le tracé qu'il avait établi en 2002.

En conclusion, il est d'avis de soutenir le Grand Conseil et de le laisser aller au bout de l'examen du projet de loi n° 10'116. Il demande aux conseillers de mettre de côté les idées partisans et leur propose d'approuver la résolution n°14a/2007 qu'il souhaite être mise au vote ce soir.

Mme Ecuyer demande une suspension de séance étant donné que les conseillers n'ont pas eu le temps de prendre connaissance de ce projet de résolution.

La séance est suspendue de 22h15 à 22h30.

M. Hulliger insiste sur le fait que le Municipal doit reprendre ce dossier en main. Il estime qu'accepter cette résolution montre aux députés genevois qu'ils vont dans la bonne direction. Enfin, beaucoup de propos ont été tenus mais il n'a jamais eu la preuve que remettre en cause le tracé officiel repousserait les travaux de quatre ans comme cela a été affirmé.

M. Tschudi n'a pas l'impression que le Municipal ait perdu le contrôle de ce dossier depuis 2002 et tient à revenir sur les conditions dans lesquelles la demande de concession avait alors été approuvée. A cet effet, il rappelle que ce vote avait permis de trouver un consensus quant au projet de tunnel sous Meyrin-village. Il n'a d'ailleurs pas le sentiment d'avoir voté à cette occasion un vague projet mais d'avoir plutôt accepté un tracé, dont la pertinence avait même été soulignée en vue de la densification du quartier des Vergers qui serait desservi par trois arrêts.

M. Tschudi note que la pétition lancée en 2004 par l'AHVM n'avait pas suscité de débat dans cet hémicycle et qu'il y a eu depuis fin 2006 la réunion de différentes oppositions au tracé du tram, certains souhaitant le maintien des bus et d'autres un tram plus performant avec un tracé différent. Cependant, une partie des habitants aimerait aller de l'avant, consciente qu'une autre variante retarderait les travaux et causerait beaucoup de tort aux pendulaires ayant besoin du tram. S'il reconnaît que la solution consistant à réaliser un tram circulant dans toute la cité ainsi qu'une ligne directe pour Meyrin-village et le CERN avantagerait notamment les frontaliers, il ne pense toutefois pas qu'elle soit dans l'intérêt de la majorité des Meyrinois. En effet, cette option impliquerait moins de lignes de tram dans la cité et, en conséquence, une diminution de la desserte des deux arrêts centraux, Vaudagne et Forum, ainsi qu'un transbordement supplémentaire pour certains utilisateurs.

M. Tschudi est donc favorable au tracé officiel et il estime que les Meyrinois devraient reprendre le débat pour se mettre d'accord sur le parcours d'un mini-bus local qui desservirait des quartiers actuellement non desservis et offrirait un service supplémentaire aux personnes à mobilité réduite. Il sera ensuite possible de proposer une éventuelle extension du tracé jusqu'à Champs-Fréchets mais, dans l'intérêt des usagers quotidiens du bus, il s'agit de refuser cette résolution.

M. de Préville a été ébranlé par le grand nombre de considérants de cette résolution et étonné par le délai pris par ses auteurs pour présenter ce projet alors que, selon les "vu", ce problème leur est connu depuis deux ans. Ceux-ci auraient pu lancer une initiative, ce qui aurait permis de connaître l'avis de l'ensemble des habitants contrairement à une pétition. A ce sujet, il s'étonne qu'il soit mentionné dans la résolution qu'elle répond aux souhaits de la population. En effet, **M. de Préville** considère que l'avis général ne peut être exprimé lors de débats publics et que la démocratie n'est pas le diktat d'une minorité.

D'autre part, il ne comprend pas l'attitude de ceux qui réfutent les conclusions de l'expertise indépendante qu'ils avaient demandée parce que n'allant pas dans le sens attendu. Il fait d'ailleurs remarquer que M. Devaud, qui était l'auteur de la délibération demandant cette expertise, a dit qu'il acceptait ses conclusions.

Enfin, **M. de Préville** est agacé par le fait que des conseillers municipaux, au lieu d'expliquer les différences entre un bus et un tram, s'emploient à brouiller les informations, que des amateurs se permettent de récuser les avis de professionnels et, enfin, il est fortement agacé que certains évoquent un complot. En conséquence, il rejettera avec vigueur la résolution n°14a/2007.

M. Gremaud tient à rappeler les conclusions de la résolution adoptée par le Conseil municipal du 18 juin 2002, par 27 oui et 2 abstentions, à savoir :

Le Conseil municipal décide

1. de préavisser favorablement le dossier précité mis à l'enquête publique,
2. de demander au Conseil d'Etat :
 - de continuer d'associer la Commune à la conception et à la définition des tracés des lignes de rabattement,

- *d'entreprendre, dans les meilleurs délais, l'étude et la réalisation du tronçon route de Meyrin, compris entre la rue Lect et l'avenue de Vaudagne, puis de l'intégrer au réseau de tram desservant la région située côté Jura de l'aéroport,*
- *d'entreprendre également dans les meilleurs délais l'étude et la réalisation des prolongements des lignes en direction de Saint-Genis et Ferney-Voltaire*

Il en déduit que le Conseil municipal ne s'était pas prononcé sur les plans définitifs du tracé officiel mais uniquement sur la ligne directrice.

D'autre part, au nom de l'Entente, **M. Gremaud** propose de modifier le projet de résolution en supprimant les considérants suivants :

Vu qu'une desserte impliquant des transbordements entamera sans aucun doute l'attractivité des transports publics et n'incitera donc pas au transfert modal;

Vu le rapport d'expertise d'Egis Rail concernant le tracé du tram dans la cité de Meyrin présenté à la commission des transports le 7 novembre 2007, lequel n'est guère convaincant et surtout qui ne contient aucun élément qui pourrait conduire le Conseil municipal à revenir sur sa résolution du 3 avril 2007;

Vu les réactions particulièrement négatives de la population lors de la présentation publique de ce rapport d'expertise le 15 novembre 2007;

En effet, **M. Gremaud** juge le premier "vu" inutile et le deuxième inopportun dans la mesure où il s'agit de mettre en avant le projet de loi et non pas de discuter de la pertinence du rapport d'Egis Rail. Quant au troisième "vu", il reconnaît que les défenseurs du tracé officiel ne se sont pas rendus à cette séance et qu'il n'est pas possible de savoir actuellement quelle est l'opinion de la majorité des habitants.

En outre, il propose de supprimer également les trois premiers points du "décide", soit :

- 1) *de prendre acte du rapport d'expertise Egis Rail du 7 novembre 2007;*
- 2) *de ne pas y donner suite;*
- 3) *de révoquer explicitement son préavis favorable du 18 juin 2002 relatif à la ligne de tram Cornavin-Meyrin-Cern (TCMC) qui a fait l'objet d'une approbation des plans par l'Office fédéral des transports en date du 17 août 2006.*

M. Gremaud considère que le Conseil n'a pas à prendre position sur le rapport d'Egis Rail.

Il propose enfin de remplacer le point 4), à savoir :

- 4) *de préavis favorablement le tracé tel que prévu par PL 10'116 actuellement étudié par sa commission des transports, lequel donne parfaitement suite à sa résolution 07/2007;*

par

- 4) *de préavis favorablement le projet de loi 10'116 étudié par la commission des transports du Grand Conseil.*

En effet, on ignore à ce jour si c'est le tracé figurant dans le projet de loi qui sera réalisé et cette modification laisse la possibilité d'adopter un autre trajet.

M. Sansonnens demande que M. Ducrot, qui est dans le public, cesse de faire des commentaires aux conseillers municipaux.

M. Brulhart relève que personne ne s'est opposé à la décision du Conseil municipal du 18 juin 2002 dans les délais et ne pense donc pas que le Conseil puisse ce soir révoquer ce vote. Aussi, il propose de supprimer le point 3 du "décide".

M. Gremaud fait remarquer qu'il vient précisément de proposer la suppression de ce point.

Mme Riman estime que rien ne permet de dire que le tracé officiel rencontre l'adhésion de la majorité, seuls les opposant s'étant manifestés. Elle veut bien accepter les conclusions du rapport mais se pose néanmoins des questions quant à sa valeur dans la mesure où l'AHVM est confondue avec l'Association des habitants des Champs-Fréchets.

M. Dumalle considère que la surcharge de trafic en ville est due à l'inefficacité des TPG qui ne sont pas aussi rapides que les voitures. Il relève que certains préfèrent pourtant avoir un TCMC se déplaçant à la vitesse d'un escargot plutôt qu'un tram rapide allant en ligne droite d'un point à un autre. Quant à desservir tous les habitants, il fait remarquer que ceux de la Citadelle, entre autres, pourraient également réclamer un arrêt plus proche.

M. Charprier rappelle qu'une pétition a été lancée par la Citrap et l'AHVM en 2004 concernant la desserte du quartier des Vergers et que, comme elle ne semblait pas avoir suscité de réactions, une résolution a été votée le 3 avril 2007 demandant qu'un autre tracé soit étudié, notamment celui de la pétition. Entre-temps, un projet de loi a été déposé au Grand Conseil, lequel est à l'écoute des Meyrinois selon **M. Charprier**. A ce sujet, il ne comprend pas que certains veuillent faire un forcing avec le tracé officiel sans écouter les habitants de la Commune.

D'autre part, il trouve ridicule la remarque de M. Dumalle quant à la lenteur du trajet proposé par les opposants au tracé officiel.

En conclusion, il estime que le Municipal doit se manifester et qu'une délégation doit aller exprimer son point de vue auprès du Grand Conseil. Il termine en indiquant que son groupe est d'accord avec les amendements de M. Gremaud.

M. de Préville demande qu'il soit mentionné dans le 4^e considérant "Vu le souhait exprimé par une partie de la population" et non pas "Vu le souhait exprimé par la population".

Pour **Mme Revillet**, cette résolution n'est pas acceptable. Elle rappelle en effet que le tracé d'un tram est un compromis entre le trajet, la vitesse et la cadence et c'est à ce titre que le trajet officiel est le meilleur, même si certaines personnes seront moins bien desservies, ce même problème se reportant sur d'autres personnes si le tracé est modifié.

D'autre part, elle relève que les travaux avancent et que le tram sera prochainement inauguré jusqu'aux Avanchets. Les Meyrinois devront alors faire un transbordement à cet endroit, ce qui sera particulièrement pénible aux heures de pointe. Or, une année de retard a déjà été prise en raison des différentes oppositions et les transbordements dureront encore plus longtemps si l'on change de tracé.

Mme Ecuyer propose de supprimer le 8^e point du "décide" qui fait référence à l'information de la population par le biais de *Meyrin Ensemble*. Elle le juge en effet inutile étant donné que les décisions du Conseil municipal sont mentionnées chaque mois dans le journal communal.

M. Hulliger est d'accord avec la plupart des amendements proposés. Il ne comprend toutefois pas la raison de la suppression du 1^{er} point des conclusions relatif au rapport d'Egis Rail et est favorable au maintien du point 8. Il propose encore de modifier l'intitulé de la résolution en remplaçant la mention "*Résolution... relative au rapport d'expertise sur le tracé du TCMC*" par "*Résolution... relative au tracé du TCMC*".

M. Tschudi précise à l'intention de Mme Riman que l'Association des habitants des Champs-Fréchets avait été sollicitée en 2004 pour soutenir la pétition de l'AHVM mais que son comité avait alors décidé à une très large majorité de ne pas appuyer cette pétition. Cette association a organisé une soirée d'information à l'intention de la population des Champs-Fréchets, qui a eu très peu de succès et c'est pourquoi l'AHCF n'a pas changé d'avis quant au tracé du TCMC.

D'autre part, **M. Tschudi** signale que les Verts n'ont jamais prétendu que la majorité des habitants était favorable au tracé officiel mais que l'on ignorait son avis. Il fait en outre remarquer à Mme Riman que seuls les opposant à un projet font part de leur mécontentement mais pas ceux qui sont satisfaits.

M. Chambers est favorable à la plupart de amendements mais propose de maintenir le 8^e point du "décide" afin que la population soit informée de manière plus complète sur le TCMC que par le biais de la rubrique actuellement consacrée aux décisions du Municipal.

M. Dumalle regrette que, dans la dynamique actuelle en faveur des TPG à Genève, Meyrin soit le mouton noir.

M. Schweizer demande à chacun d'avoir un esprit d'ouverture dans la mesure où tous sont d'accord de réaliser un tram à Meyrin.

M. Devaud explique avoir demandé une expertise indépendante parce que le projet suscitait beaucoup d'interrogations, en rappelant avoir toujours dit qu'il voulait défendre le meilleur tracé pour Meyrin. Il considère l'expertise d'Egis Rail comme correcte, cette société bénéficiant d'une certaine crédibilité au vu des études et réalisations qu'elle a faites en Europe. A ce sujet, il se demande à qui il faut s'adresser si l'on ne peut faire confiance à des bureaux d'experts, lui-même n'étant pas utilisateur des transports publics. Il relève toutefois qu'il n'a toujours pas eu de réponses à certaines questions quant aux transbordements, aux lignes de rabattement et à leurs coûts.

M. Devaud indique que ce tram représente un investissement de 400 millions de francs et, s'il est conscient des désagréments que représente une attente supplémentaire de 6 mois en cas de modification du tracé, il ne faut toutefois pas négliger le fait que la Commune a étudié toutes les pistes permettant d'arriver à la meilleure desserte pour les Meyrinois.

Quoi qu'il en soit, il propose maintenant de confier ce dossier à ceux qui ont mis la Commune dans cet embarras afin qu'ils répondent aux interrogations des Meyrinois et qu'ils choisissent le meilleur tracé. Il pense que les bureaux d'ingénieurs à qui le Conseil d'Etat renverra ce dossier sont compétents, mais tient cependant à faire remarquer que le rapport d'Egis Rail estimait le tracé officiel comme offrant le meilleur compromis tout en reconnaissant que les autres projets n'étaient pas mauvais.

M. Sansonnens demande qu'il n'y ait pas d'amalgame entre le projet de loi et le tracé. Il ajoute que le tracé figurant dans le projet de loi a été établi à la hâte par le bureau Citec, sous le contrôle et le financement de Mme Gouzer, propriétaire du Centre commercial de Meyrin.

En ce qui concerne le retard occasionné par un changement de tracé, il explique qu'une nouvelle étude devra être faite afin d'obtenir une modification de la concession par les autorités fédérales. Cette étape sera suivie d'une mise à l'enquête publique avec, en premier lieu, la procédure d'approbation des plans de manière à obtenir les diverses autorisations. Il va de soi, relève **M. Sansonnens**, que les oppositions et remarques émises par la population devront alors être traitées. Il s'agira ensuite de résoudre les problèmes fonciers et de lancer de nouveaux appels d'offres. Enfin, les questions de financement du nouveau tracé, qui coûtera environ 30 millions de plus que le tracé officiel, et de la participation fédérale devront être réglées. Il en déduit qu'un minimum de deux ans est indispensable pour arriver au bout de toute la procédure mais pense qu'il faudra bien plus de temps en réalité.

D'autre part, il craint une sorte d'isolationnisme communal avec le nouveau tracé qui ne permettra aucun prolongement en vue d'avoir une liaison entre la Cité et d'autres destinations prévues dans le tracé officiel (CERN, France).

La parole n'est plus demandée et **M. Schweizer** met tout d'abord au vote l'**amendement** proposé par M. Hulliger :

Remplacement de la mention "*Résolution... relative au rapport d'expertise sur le tracé du TCMC*" par "*Résolution... relative au tracé du TCMC*" dans l'intitulé de la résolution.

Cet **amendement** est **APPROUVE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

M. Schweizer fait ensuite part des différentes modifications proposées par M. Gremaud, qu'il ne met pas au vote :

1. Rajout de la mention "*une partie de*" la population... dans le 4^e considérant:
2. Suppression des considérants suivants :

Vu qu'une desserte impliquant des transbordements entamera sans aucun doute l'attractivité des transports publics et n'incitera donc pas au transfert modal;

Vu le rapport d'expertise d'Egis Rail concernant le tracé du tram dans la cité de Meyrin présenté à la commission des transports le 7 novembre 2007, lequel n'est guère convaincant et surtout qui ne contient aucun élément qui pourrait conduire le Conseil municipal à revenir sur sa résolution du 3 avril 2007;

Vu les réactions particulièrement négatives de la population lors de la présentation publique de ce rapport d'expertise le 15 novembre 2007;

3. Suppression des points suivants du "décide" :

- 1) *de prendre acte du rapport d'expertise Egis Rail du 7 novembre 2007;*
- 2) *de ne pas y donner suite;*
- 3) *de révoquer explicitement son préavis favorable du 18 juin 2002 relatif à la ligne de tram Cornavin-Meyrin-Cern (TCMC) qui a fait l'objet d'une approbation des plans par l'Office fédéral des transports en date du 17 août 2006.*

4. Remplacement du point 4), soit :

- 4) *de préavisier favorablement le tracé tel que prévu par PL 10'116 actuellement étudié par sa commission des transports, lequel donne parfaitement suite à sa résolution 07/2007;*

par

- 4) *de soutenir le projet de loi 10'116 actuellement étudié par la commission des transports du Grand Conseil.*

Il est ensuite procédé au vote de l'**amendement** proposé par Mme Ecuyer :

Suppression du point 8) des "décide", à savoir :

- 8) *de demander au Conseil administratif d'informer publiquement la population, au travers du prochain numéro du journal Meyrin Ensemble, des décisions prises par le Conseil municipal dans la présente résolution.*

La suppression de ce point est **REFUSEE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

Faisant suite à la demande de M. Hulliger, il est procédé au vote nominal de la **résolution n° 14a/2007**

présentée, à titre individuel, par Mmes et MM. Dominique Aebischer, Myriam Girardet, Jacques Charpier, Mathieu Chambers, Sasa Hayes, Emile Hubert, Jean-Philippe Hulliger, Didier Jordan, Andrea Riman, Didier Schweizer et Adriana Schweizer relative au tracé du TCMC

Vu le vote du Conseil municipal du 18 juin 2002 préavisant favorablement par 27 oui et 2 abstentions la résolution n°04a/2002 relative à la ligne du tram TCMC;

Vu que ce préavis ne concernait que la demande de concession pour le TCMC;

Vu que le Conseil municipal n'a jamais été appelé à donner son préavis sur la demande définitive des plans du TCMC;

Vu le souhait exprimé par une partie de la population meyrinoise dès 2004 que le tram desserve le quartier des Champs-Fréchets, le futur quartier des Vergers, le collège post-obligatoire prévu sur le lac des Vernes et le centre sportif municipal en plein développement, dans une pétition animée par l'AHVM et la CITRAP, laquelle a été soutenue par 2'400 signatures;

Vu la loi 9'813 votée par le Grand Conseil le 26 juin 2006 concernant la création d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public et d'un périmètre d'utilité publique affecté à la réalisation d'un ouvrage de gestion des eaux et d'un établissement d'enseignement post-obligatoire au lieu-dit "Les Vernes" pouvant accueillir 800 élèves de la région;

Vu l'adoption par le Conseil municipal du 3 octobre 2006 du plan directeur du quartier des Vergers prévoyant 1'200 nouveaux logements, soit 2'500 habitants supplémentaires;

Vu le rapport de la commission des transports du Grand Conseil du 10 janvier 2006 approuvant à l'unanimité moins une abstention la pétition de l'AHVM et recommandant au Conseil d'Etat le "prolongement de la ligne vers Champs-Fréchets en empruntant le tracé des lignes actuelles des bus 9 et 29";

Vu l'approbation des plans du TCMC par l'Office fédéral des transports (OFT) en date du 17 août 2006;

Vu la résolution n° 07/2007 du Conseil municipal du 3 avril 2007 demandant au Grand Conseil d'intervenir auprès du président du Département du territoire pour qu'il revoie le tracé officiel du TCMC et lui substitue un tracé qui permette une desserte directe sans transbordement du quartiers des Champs-Fréchets, du futur quartier des Vergers, du collège post-obligatoire ainsi que du centre sportif municipal, ainsi que de réaliser la diretissima CERN – Meyrin-Village – Bouchet – Cornavin, résolution qui revenait à abroger implicitement le préavis favorable du Conseil municipal du 18 juin 2002;

Vu le rapport d'évaluation multicritères du bureau "ZS Ingénieurs Civils S.A." (sur mandat de l'Etat de Genève) daté du 7 novembre 2006 et présenté en commission des transports le 25 avril 2007, qui démontre que si le tram dessert Champs-Fréchets et les Vergers comme l'ont demandé les pétitionnaires et comme l'a recommandé la commission des transports du Grand Conseil, tant la desserte générale que la desserte inter-quartiers et la couverture territoriale seront nettement supérieures à ce qu'elles seraient avec le tracé actuellement prévu;

Vu la délibération n° 20/2007 du Conseil municipal du 15 mai 2007 relative à une demande de crédit de CHF 50'000.- destiné à la réalisation d'un mandat d'expertise du tracé du TCMC sur le territoire de Meyrin et d'étudier en outre les différentes variantes de tracés nord (tracé officiel, variante OCM, variante AHVM/Citrap);

Vu le point 5. a) de cette délibération décidant de confier un mandat d'expertise à un bureau dont l'indépendance et les compétences en matière d'urbanisme et de transport sont reconnues;

Vu le dépôt du PL 10'116, actuellement étudié par la commission des transports du Grand Conseil, qui répond parfaitement à la demande des pétitionnaires et plus particulièrement à la résolution n° 07/2007;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 20 novembre 2007,

DECIDE

PAR 17 OUI ET 12 NON

- 1) de soutenir le projet de loi 10'116 actuellement étudié par la commission des transports du Grand Conseil;
- 2) de demander, en rappelant la résolution n° 07/2007 adoptée le 3 avril 2007 par 19 oui et 5 abstentions, à la commission des transports du Grand Conseil chargée de l'étude du PL 10'116 de bien vouloir auditionner une délégation du Conseil municipal;
- 3) d'inviter le Conseil administratif à défendre clairement, par devant les instances cantonales et/ou fédérales compétentes, les décisions prises par le Conseil municipal dans la présente résolution;
- 4) de demander au Conseil administratif d'informer régulièrement et complètement le Conseil municipal de l'avancement de ce dossier;
- 5) de demander au Conseil administratif d'informer publiquement la population, au travers du prochain numéro du journal *Meyrin Ensemble*, des décisions prises par le Conseil municipal dans la présente résolution.

Résultat du vote

Aebischer Dominique	oui	Hayes Sasà	oui
Boccard Damien	non	Hernot François	non
Boccard Yolande	oui	Hubert Emile	oui
Bordry Geneviève	non	Hulliger Jean-Philippe	oui
Brulhart Jean-Claude	non	Iswala Placide	non
Chambers Mathieu	oui	Jordan Didier	oui
Charpier Jacques	oui	de Préville Yves	non
Doudin Paola	non	Osmani Faruk	non
Duay-Duran Dorine	oui	Revillet Janine	non
Dumalle Marcel	non	Riman Andréa	oui
Ecuyer Renée	oui	Robert Jacques	non
Girardet Myriam	oui	Schweizer Adriana	oui
Gremaud Ludovic	oui	Tremblet Laurent	oui
Haldemann François	oui	Tschudi Pierre-Alain	non
Hamann Philippe	oui		

(Quelques applaudissements)

16. **Motion n° 01/2007 présentée par Renée Ecuyer pour le groupe radical, demandant au Conseil administratif d'étudier l'aménagement d'un lieu de rencontre pour les Aînés, d'accès facile, proche du cœur de la cité et ouvert pendant la journée**

Mme Ecuyer estime qu'il est temps de consacrer des lieux privilégiés pour les Aînés qui représentent 15% de la population meyrinoise (3'200 personnes). C'est pourquoi elle demande au Conseil administratif d'étudier l'aménagement d'un lieu de rencontre afin que les personnes âgées puissent se détendre pendant la journée.

M. Hulliger pense que ce sera l'occasion de débattre des différents EMS prévus dans la Commune, qui sont en discussion depuis plusieurs années sans avoir encore été mis en chantier.

M. Chambers rappelle qu'une résolution a été déposée au début de l'année par M. Devaud relative à la construction d'un EMS au centre du village, et il se demande pourquoi aucune commission n'a encore été convoquée pour traiter ce projet.

Mme Ecuyer fait remarquer que les Aînés ne vont pas en EMS dès qu'ils sont à la retraite. Plusieurs d'entre eux souhaitent plutôt participer à la vie communautaire et ceux qui sont seuls apprécient de pouvoir se réunir avec d'autres personnes.

Elle reconnaît que des lieux pour personnes âgées ont été prévus dans le quartier des Vergers mais fait remarquer qu'ils ne sont pas encore en voie de réalisation.

M. Tschudi appuie cette requête mais, dans l'idéal, préférerait la mise à disposition de lieux de rencontres intergénérationnels.

Mme Revillet donne connaissance de la position de son parti :

"L'aménagement d'un lieu de rencontre pour les Aînés est effectivement une demande récurrente de ces derniers et nous soutenons tous les efforts faits pour une plus grande convivialité dans notre commune. Il ne doit pas obligatoirement être un nouveau lieu, ni un lieu seulement pour les Aînés, mais pourrait être un lieu existant utilisé différemment.

Nous proposons de le faire en synergie avec le Club des Aînés et l'AHVM, tous deux bénéficiant de locaux et attirant déjà beaucoup de personnes âgées. Le groupe socialiste soutient donc cette motion."

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Schweizer** met au vote la **motion n°01/2007**

présentée par Renée Ecuyer pour le groupe radical, demandant au Conseil administratif d'étudier l'aménagement d'un lieu de rencontre pour les Aînés, d'accès facile, proche du cœur de la cité et ouvert pendant la journée

Si Meyrin a pu se targuer, il y a quarante ans, d'être la cité la plus jeune de Suisse, elle compte actuellement 3'200 personnes en âge d'AVS soit le 15% de sa population. On sait que ce nombre va continuer d'augmenter en raison du vieillissement de la population.

Le projet des Vergers prévoit de réaliser des structures dédiées aux Aînés, mais c'est encore de la musique d'avenir. A l'heure actuelle, il existe très peu de locaux où ces derniers peuvent se réunir durant la journée et ceux qui sont à disposition sont trop exigus.

Bien sûr, il y a les établissements publics, mais ceux-ci ont un coût qui n'est pas à la portée de tous si on souhaite se rencontrer régulièrement. C'est pourquoi nous estimons qu'il est urgent de pallier à ce manque et de trouver des solutions adéquates.

En effet, le contact avec la vie active est très important et il faut que les liens sociaux soient maintenus afin d'éviter le plus possible l'isolement qui guette les Aînés vivant seuls. De nombreuses actions sont entreprises par le service des Aînés pour entourer et aider les personnes les moins mobiles. Mais il manque un espace de rencontre où les Aînés qui le souhaitent pourraient se retrouver pour discuter, partager avec d'autres leurs joies et leurs peines ou tout simplement ne pas être seuls.

Accessible à toute personne qui le désire, ce lieu ne serait en aucun cas une "réserve" pour le troisième âge, mais un espace d'échange convivial et accueillant, en attendant une "Maison des seniors" qui devrait voir le jour dans le nouveau quartier des Vergers.

En conséquence, le Conseil municipal, dans sa séance du 20 novembre 2007,

INVITE LE CONSEIL ADMINISTRATIF

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

à étudier l'aménagement d'un lieu de rencontre pour les Aînés, d'accès facile, proche du cœur de la Cité et ouvert pendant la journée.

* * *

17. Projets de résolutions

M. Hulliger annonce qu'il déposera un projet de résolution concernant la révision des statuts et de la charte du journal *Meyrin Ensemble*, en rappelant qu'il avait déjà présenté un projet demandant l'ouverture de ses colonnes aux partis politiques, lequel n'a pas eu de suites.

* * *

18. Projets de motions

Néant.

* * *

19. Propositions individuelles

Mme Revillet donne connaissance de sa proposition:

"Inspirée probablement par la saison ainsi que par mon évolution personnelle, j'invite le Conseil administratif à réaliser un jardin du souvenir au cimetière de Feuillasse. Il s'agit d'un caveau collectif ou tombe commune qui reçoit les cendres des défunt(e)s ne désirant pas user du columbarium. Ceci ne devrait pas être très compliqué puisqu'il existe déjà un caveau cinéraire collectif dans lequel sont déposées les cendres des urnes dont la concession n'est pas renouvelée. Ce caveau est au pied d'une très belle stèle au centre du columbarium. Il suffirait de le rendre plus visible et surtout d'informer la population de cette possibilité. Je verrais bien une pensée, un texte court comme, par exemple, "Nous sommes tous des poussières d'étoiles".

Pour information, le cimetière St-Georges a un jardin du souvenir, le cimetière de Carouge vient d'en inaugurer un et vous trouverez dans le *Courrier* du 31 octobre un article sur ce qui se fait en Suisse aujourd'hui.

P.S. Ne tardez pas trop afin que je puisse en profiter !

Merci !"

M. Gremaud indique que lors des précédentes législatures, les conseillers disposaient une à deux fois par mois d'un calendrier mentionnant les commissions prévues dans le mois, avec ou sans ordres du jour, ce qui permettait à chacun de s'organiser. Or, les conseillers sont dorénavant priés de se référer à l'agenda CMNet (dont une copie est régulièrement envoyée aux conseillers non reliés au CMNet) mais celui-ci est souvent incomplet. Il est en outre d'autant plus difficile de gérer son planning que, parfois, les commissions sont convoquées quelques jours seulement avant la séance.

Aussi, **M. Gremaud** demande de revenir à l'ancienne pratique consistant à envoyer une copie du calendrier des commissions aux membres du Conseil.

Mme Boget en prend note.

* * *

20. Questions

M. Chambers a constaté dans le dernier bulletin d'information de l'Association des communes genevoises que Meyrin n'était plus membre de cette association ni de son comité et il aimerait avoir des explications à ce sujet.

Mme Boget explique que les communes genevoises sont automatiquement membres de l'ACG qui convoque des assemblées générales généralement trimestrielles. Elle ajoute que le bulletin résume les points traités par le comité, qui s'occupe du suivi des activités de l'ACG, en précisant n'avoir pas souhaité poursuivre son mandat dans ce comité dont les membres sont désignés selon une répartition basée sur les partis et la dimension des communes.

M. Chambers regrette que la troisième commune du canton, qui est au centre d'un projet d'agglomération franco-valdo-genevoise, ne soit plus membre du comité.

Mme Boget signale que les conseillers administratifs participent à des commissions mises sur pied par l'ACG ainsi qu'au projet d'agglomération franco-valdo-genevoise, lequel n'a aucun lien avec l'ACG mais est sous l'égide du canton. Elle termine en indiquant que les grandes communes sont bien représentées au sein du comité.

M. Hulliger aimerait savoir pour quelle raison la commission d'aide au développement n'a plus de rapporteur.

Mme Boget rappelle que lors des deux dernières législatures, c'est le/la vice-président-e de la commission qui assumait le rapport annuel mais que le principe de commissions bicéphales n'a pas été reconduit. Elle fait remarquer que la liste des demandes d'aide financière acceptées par la commission figure dans le compte rendu administratif et financier, qui ne mentionne toutefois ni les critères d'attribution, ni les débats. C'est pourquoi elle a proposé à la commission de discuter d'une charte de fonctionnement prévoyant la rédaction d'un rapport plus politique destiné au Conseil municipal et une meilleure information du public sur les décisions de la commission. A cet effet, elle a proposé que certains dossiers soient présentés par des commissaires une à deux fois par an dans le *Meyrin Ensemble*.

En conclusion, elle indique que la commission reviendra éventuellement devant le Conseil municipal pour lui proposer ce nouveau mode de faire.

M. Hulliger aimerait savoir si la Fondation meyrinoise pour la promotion culturelle, sportive et sociale est opérationnelle.

Mme Boget répond que les membres de la Fondation se sont réunis afin de formaliser les démarches que doivent faire les associations ou groupements souhaitant déposer une demande de financement. Elle ajoute que, sans aucune publicité, 11 requêtes ont déjà été adressées à la Fondation qui se réunira au début janvier. Une information plus importante sera alors faite mais le Conseil de la Fondation jugeait préférable de lancer la procédure avec un nombre limité de dossiers avant de se lancer dans une démarche publique qui risque de susciter beaucoup de demandes.

M. Hulliger aimerait savoir comment les associations ayant envoyé les dossiers précités ont été informées de l'existence de la Fondation.

Mme Boget fait remarquer qu'il en a été suffisamment parlé pour que des associations intéressées prennent les devants.

M. Hulliger aimerait savoir si la subvention accordée par la Commune au vivarium sera maintenue étant donné qu'il n'est pas précisé si la ligne "Subventions associations culturelles diverses" figurant dans le budget inclut une telle aide.

Mme Boget répond qu'il n'y a jamais eu de ligne budgétaire pour la Fondation Elapsoïdea mais uniquement des résolutions votées par le Conseil municipal. Le vivarium a présenté un dossier à la Fondation meyrinoise pour la promotion culturelle, sportive et sociale et il s'agit en premier lieu de voir si celle-ci va y répondre positivement. Il n'est actuellement pas question de soumettre un nouveau projet de résolution au Conseil municipal. En effet, sachant que le vivarium a déjà bénéficié d'une aide pour sa remise en route, à savoir l'acquisition des locaux par la Commune et leur remise en état, le Conseil administratif souhaite qu'il fasse maintenant des propositions de renouvellement de son fonctionnement afin de ne pas retomber dans les difficultés financières rencontrées ces dernières années.

M. Charpier note que chacun a pu apprendre dans la *Tribune de Genève* du 9 novembre que M. Sansonnens, qui est ingénieur-conseil, avait un mandat d'étude pour la tranchée couverte de Meyrin datant de 1993 mais toujours d'actualité. Or, il s'avère que celle-ci est liée au TCMC, dossier qui est sous la responsabilité de M. Sansonnens dans le cadre de son mandat de conseiller administratif.

M. Charpier considère cette double casquette comme d'autant plus grave et dangereuse que M. Sansonnens a vivement défendu le tracé officiel. Il estime que c'est incompatible et qu'il y a un conflit d'intérêt, en relevant que l'article 23 de la loi sur l'administration des communes précise que lorsqu'il y a intérêt dans un projet, la personne doit s'abstenir de voter et participer aux débats. Aussi, il demande à M. Sansonnens de transmettre le dossier du TCMC à M. Devaud afin d'éviter un conflit d'intérêt et des problèmes futurs.

Mme Boget tient en premier lieu à mentionner que le Conseil administratif en a débattu et qu'il a eu la certitude qu'il n'y avait aucune incompatibilité sur le plan légal entre la charge de M. Sansonnens relative au TCMC et son mandat pour la tranchée couverte. Elle rappelle qu'une certaine adhésion s'est faite dans cet hémicycle pour la tranchée couverte lorsque celle-ci est devenue indispensable pour permettre la réalisation du TCMC dans son tracé officiel. Elle précise encore que le chantier du tunnel est réalisé sous l'égide du canton.

M. Sansonnens fait remarquer que la plupart des personnes travaillant dans le secteur du génie civil dépendent de près ou de loin de l'autorité cantonale mais que la loi stipule que les conseillers administratifs peuvent avoir des mandats cantonaux non liés à leur charge. Lui-même appartient à un groupe pluridisciplinaire et, en tant que conseiller administratif depuis 2003, a dès cette date abandonné plusieurs mandats, entre autres auprès de la FTI et de la Fondation Nouveau Meyrin.

Quant à la tranchée couverte, il explique que ce projet a été repris par le canton en 1997. A l'origine, il s'agissait d'un ouvrage d'art destiné exclusivement au trafic routier mais en 2002, le tracé du TCMC a été modifié rendant la tranchée obligatoire.

En conclusion, **M. Sansonnens** indique que, en tant qu'ingénieur civil, il ne participe plus aux travaux directement sur le terrain. Il juge déplacé le procès d'intention que lui fait M. Chapier et trouve excessifs les termes de grave et dangereux que ce dernier a utilisé à son encontre. En effet, il ne pense pas, par son intégrité professionnelle et en tant que conseiller administratif, avoir mis une seule fois en cause la Commune en raison des différents mandats cantonaux qu'il a eus.

M. Charpier se renseignera néanmoins auprès de la surveillance des communes et du Tribunal administratif car le groupe pluridisciplinaires dont fait partie M. Sansonnens est lié au TCMC.

* * *

La séance est levée à 0h15/SH.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 14 janvier 2008.

Le 1er Secrétaire:

Le Président:

Laurent TREMBLET

Didier SCHWEIZER